PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

GISORS

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

Gournay (XXI-11)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE
PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

FLLE XXI-12

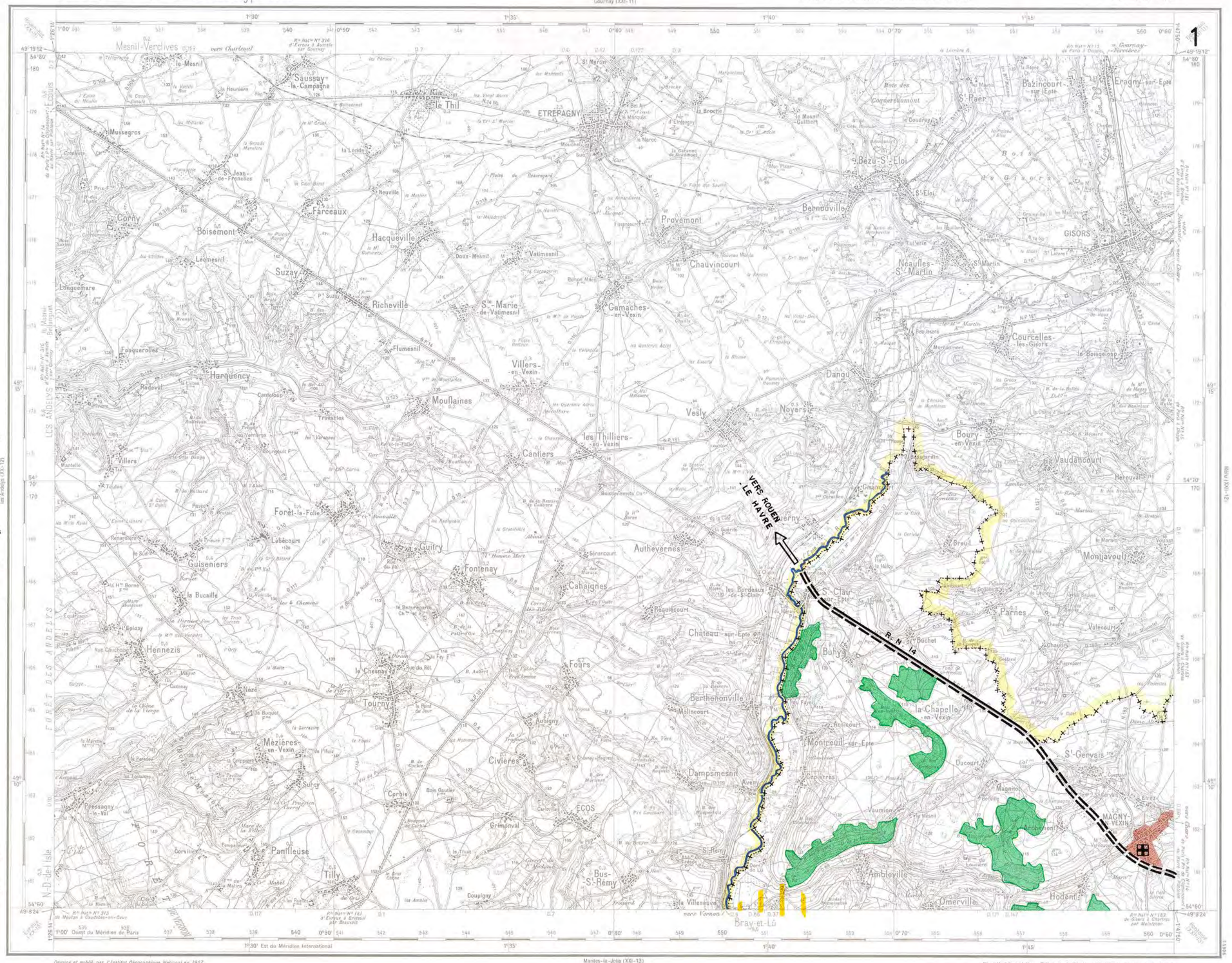

Dessiné et publié par l'Institut Géographique National en 1957.

a... Levés de 1953.
b... Levés stéréotopographiques (restitution à l'appareil Poivilliers), complétés en 1950.

Reproduction interdite

Echelle 1:50.000

Nouvelle triangulation... Ellipsoïde de Clarke... Nivellement général de la France.
Toutes les côtes figurant sur la carte se rapportent au sol... L'équidistance des courbes est de 10 mètres.
La chiffraison des courbes est disposée de telle sorte que le sommet des chiffres soit orienté vers le haut du terrain.
Dans les cuvettes, la flèche est dirigée vers le fond.

Autoroute

Routes nationales N.P. (Nat° prioritaires) ou N. (Nationales): de très bonne viabilité N.P.14 ou N.17; de bonne viabilité N.P.21 ou N.27; de viabilité moyenne N.37

Chemins départementaux D.P. (Dép° prioritaires) ou D. (Départemental): de bonne viabilité D.P.216 ou D.218; de viabilité moyenne D.195; de viabilité médiocre D.28

Autres Chemins empierrés: régulièrement entretenus; irrégulièrement entretenus

Ch^ins d'exploit... Lieu f^t... Sentier mul^t... Sentier; Layon

Chemins de fer: à 4 voies; à 2 voies; à 1 voie; à voie étroite: de 1 m... de moins de 1 m; Gare; Station; Halte; Arrêt; Bifurcations inférieures à 500 m; plus de 500 m; Voies de service; de garage; Viaduc; Pont; en déblai et en remblai; déposées: à 1 voie; à voie de 1 m...

Câbles transporteurs: de force électrique; d'exploitation

Haies ou Clôtures végétales: Murs; Murs en ruines

Aérodrome

Bois; Broussailles; Vergers; Plantations; Vignes

Lac ou Etang permanent; Etang périodique; Marais

Source; Puits ou Citerne; Ch^ins d'eau; Rivière

Canal navigable; Port; Gare; Ecluse

C^al non navigable; C^al d'irrigation ou Fossé

Aqueducs: sur le sol, souterrain

Aqueduc sur viaduc

Eglise; Chapelle; Calvaire

Moulin à eau; Moulin à vent; Eolienne

Carrières à ciel ouvert, souterr^ne; P^ts de Mine

Cimetières: chrétien, musulman, israélite

Limites: d'Etat avec bornes; de Département; d'Arrondissement; de Canton; de Commune; de Camp

Arbres isolés: bouleau, sapin, palmier

Population en milliers d'habitants

Points Géodésiques: Point coté

Courbes: hémicalaires, de cuvette

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL — 136bis Rue de Grenelle - Paris (VIIe)

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur suceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Existante; Existante à aménager; Projetée
- Routes à caractère national ou inter-régional
- Route à caractère régional ou intercommunal — Existante; Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager — Existant; Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement		
« supérieur	●	◉
« 2e degré	●	◉ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	◎ Localisé / ⊞ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications		
« Réception	♦	◇
« Émission	◆	◇
Aérodrome	✈	✈
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	✝	✝
"Ire		G.R.
Parc		Ⓟ

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

PLAN D'AMÉNAGEMENT
ET
D'ORGANISATION GÉNÉRALE
DE LA RÉGION PARISIENNE
approuvé par le Décret n° 60.857
du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION
COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME
POUR LA RÉGION PARISIENNE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DE LA RÉGION PARISIENNE

MÉRU

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922) — Beauvais (XXII-11) — QUADRILLAGE KILOMETRIQUE - PROJECTION LAMBERT I - ZONE NORD — Flle XXII-12

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur susceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes / Routes à caractère national ou inter-régional : Existante — Existante à aménager — Projetée
- Route à caractère régional ou intercommunal : Existante — Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager : Existant — Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur »	●	◎
« 2e degré »	●	◎ Localisé
« Technique »	◐	◎ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications « Réception »	◆	◇
« Émission »	◆	◇
Aérodrome	✈	✈
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	✝	✝
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

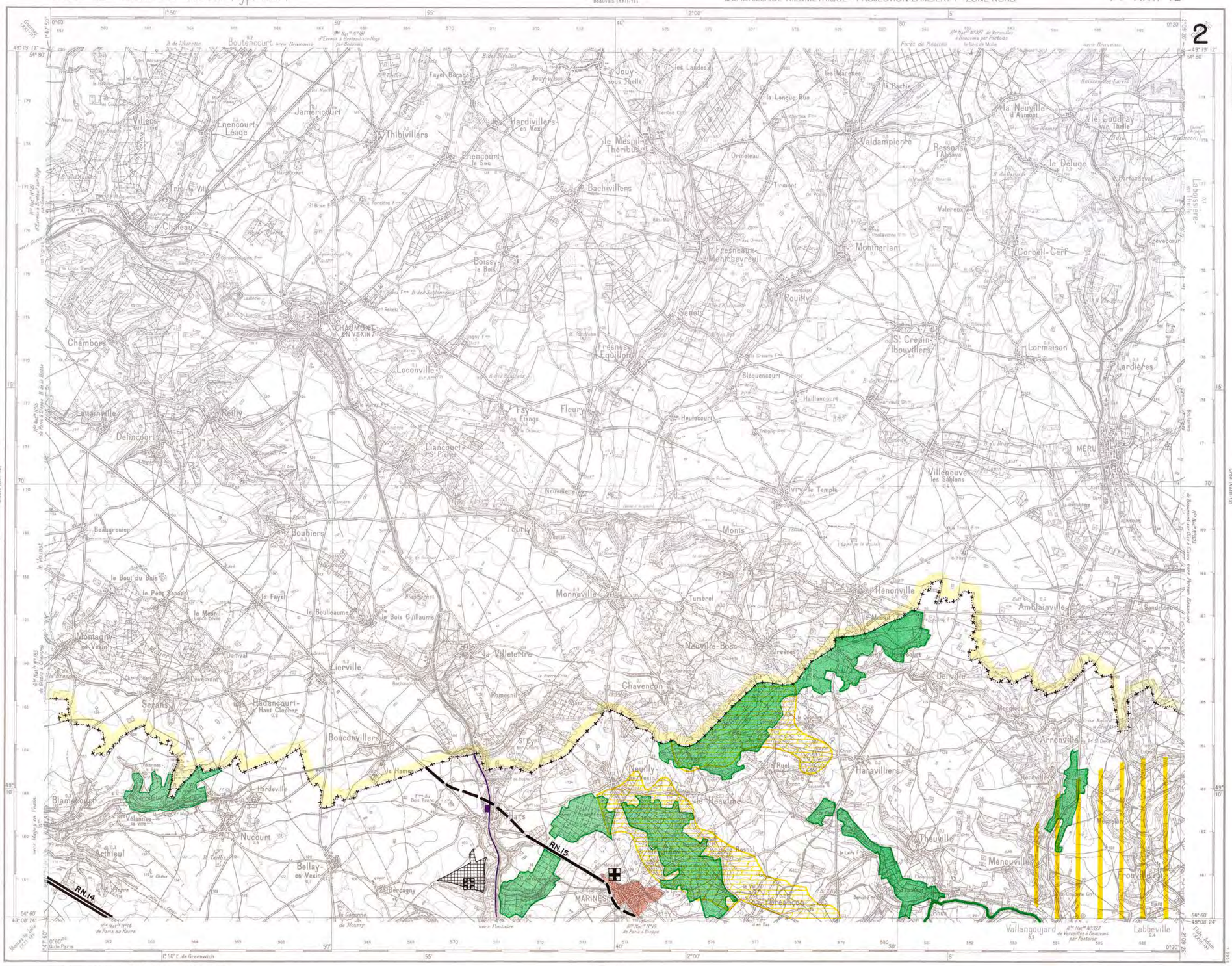

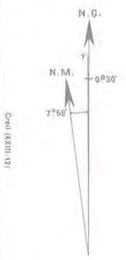

La déclinaison magnétique diminue chaque année de 18 minutes centésimales.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

Dressé, dessiné et publié par le Service Géographique de l'Armée en 1939, d'après les levés stéréotopographiques aériens (restitution à l'appareil Poivilliers) complétés sur le terrain en 1938.

Pontoise (XXII-13)
Nouvelle Triangulation — Ellipsoïde de Clarke — Nivellement général de la France

Route nationale — de grande communication — Chemins régulièrement entretenus — irrégulièrement entretenus — Chemin d'exploitation, sans fréquence — Sentier — Route en déblai et en remblai — Route en encorbellement

Chemins de fer à voies — à 2 voies — à 1 voie — à voie étroite — Gare, Station — Halte, Arrêt — Tunnel

Câbles transporteurs de force électrique — d'exploitation

Echelle (50.000)
Mètres 1000 500 0 — 0 1 2 3 4 5 Kms

Bois — Broussailles — Vergers — Jardins — Vignes — Houblonnières

Lac ou Etang permanent, Etr pérm., Marais — Source ou Fontaine, Puits ou Citerne, Rmr — Canal Navigable, Port, Gare, Ecluse — Eglise, Chapelle (ruine), Calvaire — Moulin à eau, Moulin à vent (Eolienne) — Carrière à ciel ouvert, souterraine — Cimetière : chrétien, musulman, israélite — Monuments mégalithiques, Puits de Mine

L'Equidistance des courbes est de 10 mètres.
Reproduction interdite.

Etat avec barrière — du Département — Limites d'Arrondissement — de Canton — de Commune — Haie ou Clôture végétales — Points Géodésiques, Point coté — Population en milliers d'habitants

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL — 136 bis, Rue de Grenelle - PARIS (VIIe)

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE
approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION
COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

CREIL

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE
PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXIII-12

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur susceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Routes à caractère national ou inter-régional : Existante / Existante à aménager / Projetée
- Route à caractère régional ou intercommunal : Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager : Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur	●	◎
« 2e degré	●	◎ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	◎ Localisé / ◎ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications « Réception	◊	◊
« Émission	◊	◊
Aérodrome	✈	✈
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	✝	✝
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

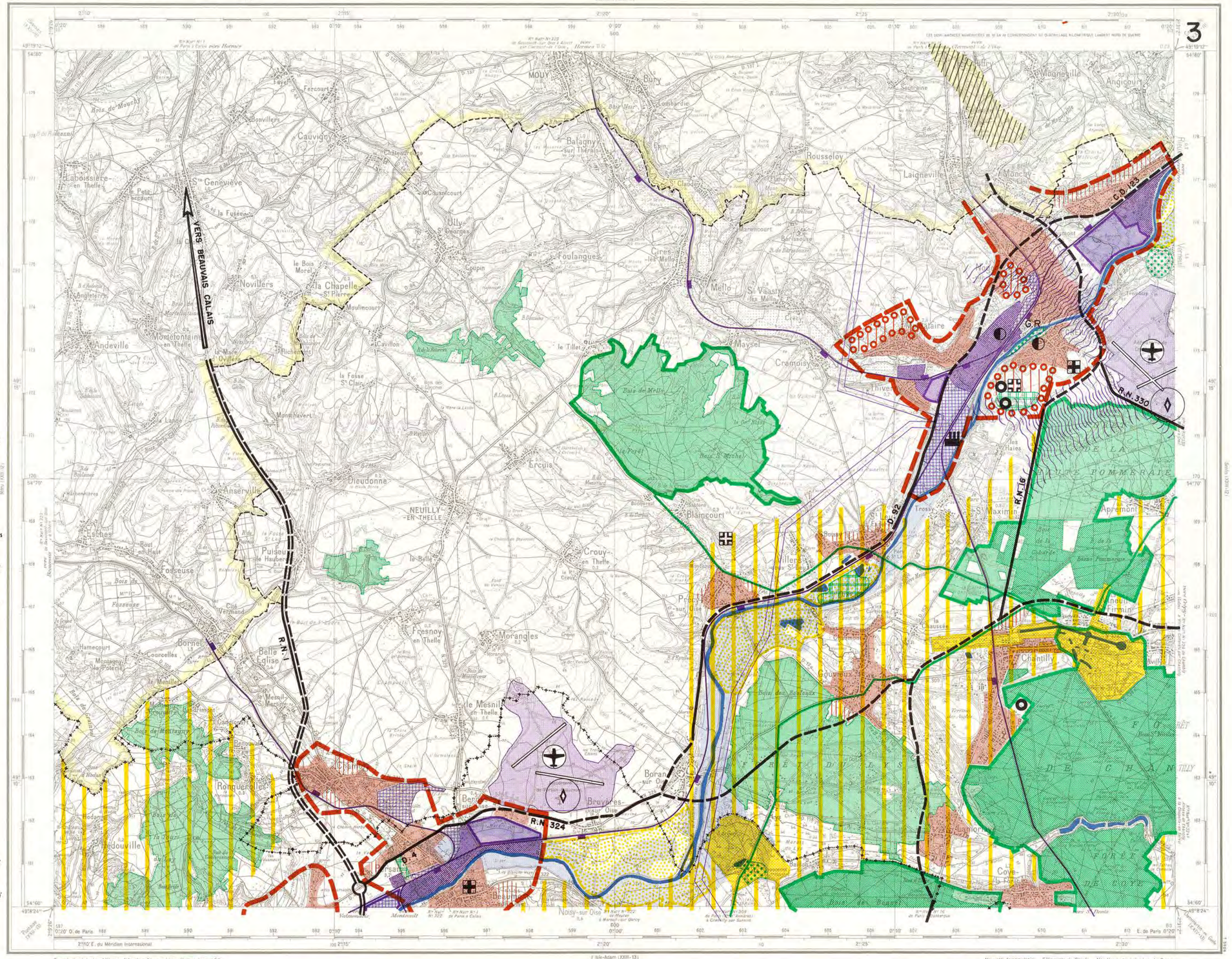
3
VERS BEAUVAIS CALAIS
R.N. 1
R.N. 324
R.N. 330
R.N. 16
D. 92
C.D. 123
G.R.
Creil
Montataire
Nogent-sur-Oise
Laigneville
Chamant
Chantilly
Apremont
Bornel
Rouvres
Noisy-sur-Oise
Boran-sur-Oise
Mouy
Neuilly-en-Thelle
Clermont
Verneuil
Mello
Cramoisy
Blaincourt
Bois de Mello
Forêt de Chantilly
Forêt de Coye
Forêt de Pontarmé
Forêt de Carnelle
Forêt de Hez-Froidmont
Forêt de Halatte
Forêt de Retz
Forêt de Compiègne
Forêt de Cuise
Forêt de Laigue
Forêt de Lyons
Forêt de Malmy
Forêt de Thelle
Forêt de Vexin
Forêt de Vivier
Forêt de Wez
Forêt de Yvrande
Forêt de Bellefontaine
Forêt de Chaumontel
Forêt de Fontainebleau
Forêt de Fontainebleau
Forêt de Fontainebleau

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur susceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'Inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Existante / Existante à aménager / Projetée
- Routes à caractère national ou inter-régional
- Route à caractère régional ou intercommunal — Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager — Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur	●	◉
« 2e degré	●	◉ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	◎ Localisé / ◎ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications « Réception	◆	◇
« Émission	✦	✧
Aérodrome	✈	✈
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	✝	✝
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

SENLIS

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

FLLE XXIV-12

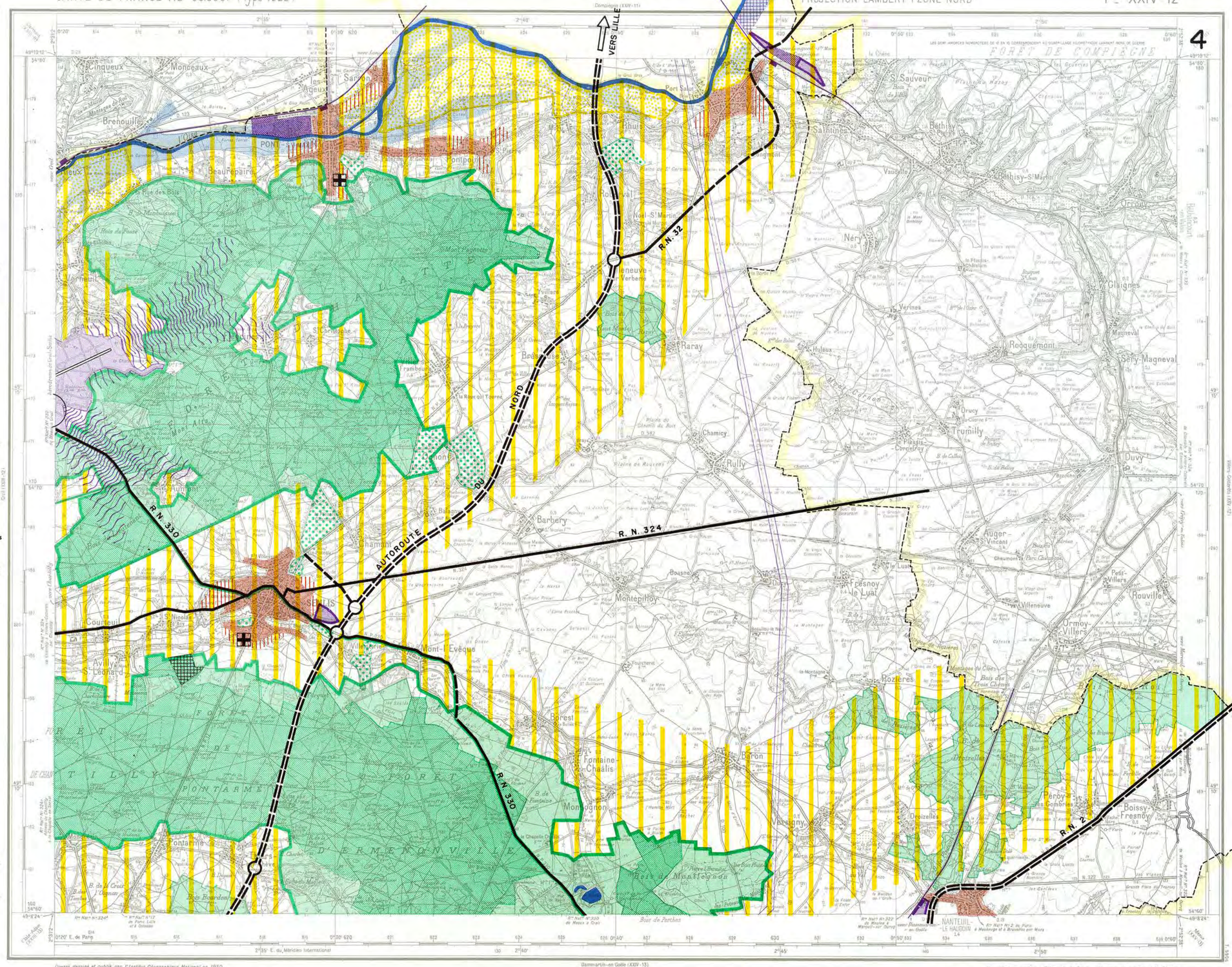
4
VERS LILLE
FORÊT DE COMPIÈGNE
R.N. 32
NORD
DU
R. N. 324
AUTOROUTE
R.N. 330
R.N. 2
VERS LAON MAUBEUGE - BRUXELLES
Senlis
Chamant
Barbery
Montépilloy
Rozières
Borest
Fontaine-Chaalis
Mont-l'Evêque
Courteuil
Avilly-St-Léonard
Raray
Rully
Chamicy
Fresnoy-le-Luat
Villeneuve
Ormoy-Villers
Rouville
Boissy-Fresnoy
Péroy-les-Gombries
Droizelles
Vaucelles
Bethisy-St-Martin
Orrouy
Glaignes
Rocquemont
Magneval
Séry-Magneval
Duvy
Trumilly
Néry
Vineuve-Verberie
Noël-St-Martin
Saint-Leu-d'Esserent
Montgrémont
Pontpoint
Pont-Sainte-Maxence
Brenouille
Cinqueux
Monceaux
Les Ageux
Beaurepaire
Vineuil
Fontaine
Auvillers
Auger-St-Vincent
Petit-Villers
Fresnoy-le-Luat
Boissy-Fresnoy
NANTEUIL-LE HAUDOIN
Boue de Parthes
Bois de Montfolgon
Bois de Fontaine
Bois Bourdon
Bois des Trois Chênes
Montagne des Clos
Bois de Chamant
Bois du Fossé
Bois de Montaussan
Bois de Mont-Frémont
Bois de Mont-Ste-Marie
Bois de Mont-Ste-Marie
Bois de Mont-Ste-Marie

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

MANTES - LA JOLIE

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Flle XXI-13

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur suceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Routes à caractère national ou inter-régional: Existante / Existante à aménager / Projetée
- Route à caractère régional ou intercommunal: Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager: Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement		
« supérieur	◉	◎
« 2e degré	●	◎ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	◎ Localisé / ◎ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications		
« Réception	♦	◇
« Émission	◈	◇
Aérodrome	✈	✈
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	✝	✝
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

Dessiné et publié par l'Institut Géographique National en 1953, d'après des levés stéréotopographiques aériens (restitution à l'appareil Poivilliers), complétés sur le terrain en 1950.
Reproduction interdite.

Autoroute
Route nationale — N.P.14 ou N.17
N.P.21 ou N.27
N.37
Route départementale — D.P.216 ou D.218
D.195
D.28
Chemins départementaux
Autres Chemins empierrés

Chemins de fer: à 4 voies; à 2 voies; à 1 voie; à voie étroite de 1 m.; de moins de 1 m.
Gare; Station, Halte, Arrêt
Tunnels inférieurs à 500 m.; plus de 500 m.
Voies de service; de garage
Viaduc; Ponts
en déblai et en remblai
Déposés; à 1 voie; à 4 voies et 1m

Houdan (XXI-14)

Echelle 1:50.000

Cables transporteurs: de force électrique; d'exploitation
Haies ou Clôtures végétales; Murs; Murs en ruines
Aérodrome

Bois; Broussailles; Vergers; Plantations; Vignes

Lac ou Étang permanent; Étang périodique; Marais
Source ou Fontaine; Puits ou Citerne
Canal navigable; Port; Gare; Écluse
Canal non navigable; Canal d'irrigation ou Fossé
Aqueduc; sur le sol; souterrain
Aqueduc sur viaduc
Église; Chapelle isolée; Calvaire
Moulin à eau; Moulin à vent; Éolienne
Carrières à ciel ouvert; souterrain; Puits de Mine
Cimetières: catholique, musulman, israélite

Limites: d'État avec bornes; de Département; d'Arrondissement; de Canton; de Commune; du Camp

Arbres isolés: boule; fûteau; palmier
Population en milliers d'habitants
Points Géodésiques; Point cote
Courbes: intercalaires; de niveau

Nouvelle triangulation. Ellipsoïde de Clarke. Nivellement général de la France.
Toutes les cotes figurent sur la carte se rapportant au sol. L'équidistance des courbes est de 10 mètres.
La chiffraison des courbes est disposée de telle sorte que le sommet des chiffres soit orienté vers le haut du terrain.
Dans les cuvettes, la flèche est dirigée vers le fond.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL — 136bis Rue de Grenelle - Paris (VIIe)

Arr.ts des Andelys — EURE — Arrond.t de Mantes-la-Jolie — SEINE ET OISE

Cantons: 1. Bonnières; 2. Evreux; 3. Vernon; 4. Pacy-sur-Eure; 5. Magny-en-Vexin; 6. Gournay-sur-Marne; 7. Limay; 8. Mantes-la-Jolie

La déclinaison magnétique correspond au centre de la feuille et au 1er Janvier 1953

N.G. — N.M. 0°51' — 7°59'

La déclinaison magnétique diminue chaque année de 16 minutes centésimales

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE
approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION
COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

PONTOISE

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922) — QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD — Fille XXII-13

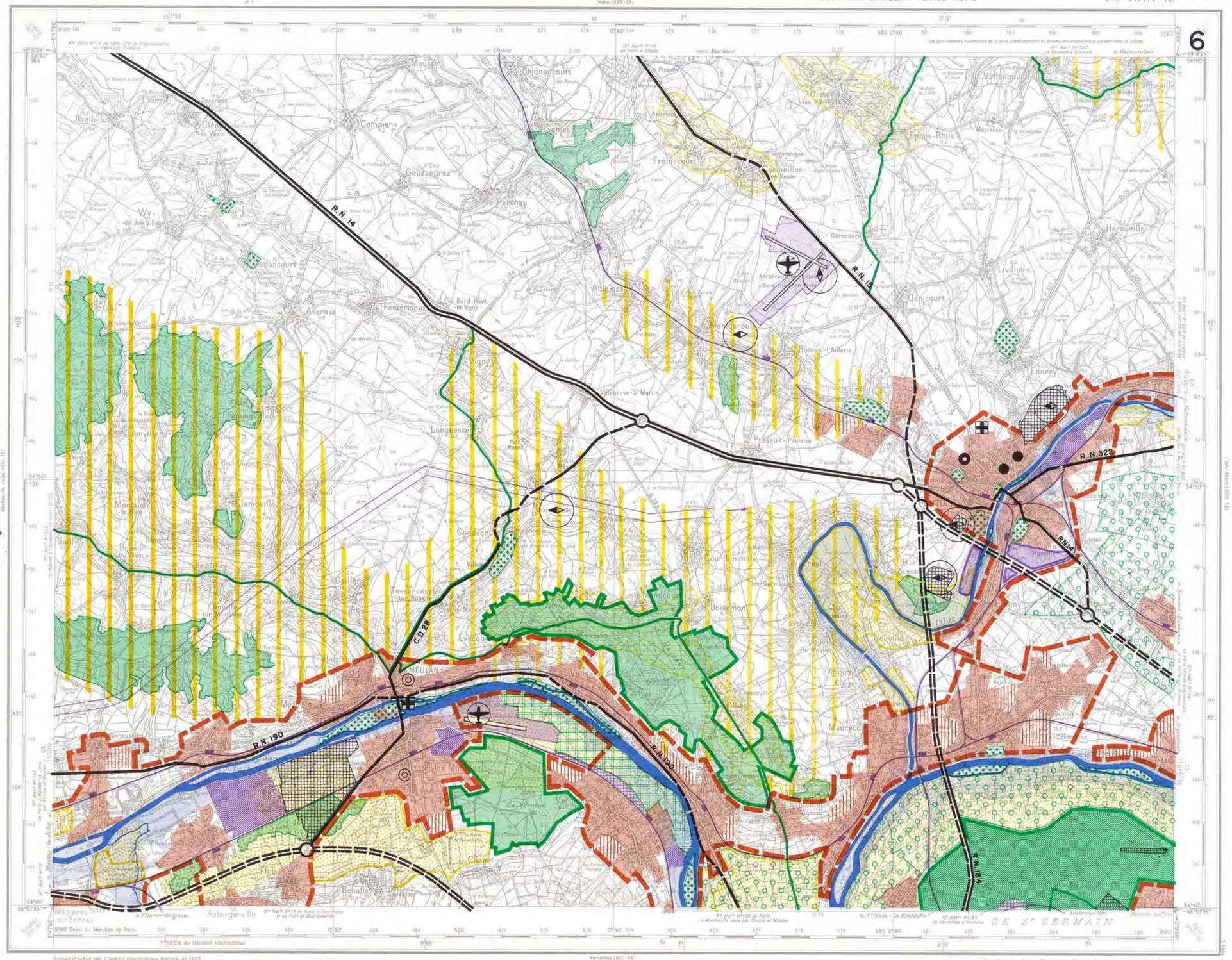
6
R.N. 14
R.N. 190
R.N. 184
R.N. 322
C.D. 28
MEULAN
Mézières-sur-Seine
Aubergenville
Chapet
Bouafle
Mantes-la-Jolie
Epône
Mézières
Verneuil
Vernouillet
Villennes
Médan
Poissy
Carrières-sur-Seine
Maisons-Laffitte
Sartrouville
Houilles
Montesson
Le Pecq
Mareil-Marly
Fourqueux
Chambourcy
Mareil-le-Guyon
Feucherolles
Crespières
Thiverval-Grignon
Plaisir-Grignon
Les Clayes-sous-Bois
Jouy-le-Moutier
Pierrelaye
Beaumont-sur-Oise
Bruyères-sur-Oise
Boissy-l'Aillerie
Hérouville
Ennery
Livilliers
Genicourt
Gerocourt
Cormeilles-en-Vexin
Fremecourt
Arronvilles
Ableiges
Longuesse
Vaux-sur-Seine
Triel-sur-Seine
Chanteloup-les-Vignes
Maurecourt
Andrésy
Conflans-Ste-Honorine
Carrières-sur-Seine
Bezons
Argenteuil
Cormeilles-en-Parisis
Sannois
Ermont
Eaubonne
Montmorency
Deuil-la-Barre
Saint-Leu-la-Forêt
Taverny
Pontoise
Cergy
Vauréal
Jouy-le-Moutier
Boissy-l'Aillerie
Gonesse
Villiers-le-Bel
Arnouville
Garges-les-Gonesses
Sarcelles
Bonneuil-en-France
Stains
Pierrefitte
Gennevilliers
Asnières
Colombes
Bois-Colombes
Courbevoie
Puteaux
Suresnes
Rueil-Malmaison
Nanterre
Bois de Boulogne
Bois de Vincennes
Forêt de Marly
Forêt de Montmorency
Forêt de Saint-Germain
Forêt de Cormeilles
Forêt de Carnelle
Forêt de Rambouillet
Forêt de Chantilly
Forêt de Compiègne
Forêt de Fontainebleau
Forêt de Rambouillet
Forêt de Fontainebleau
Forêt de Chantilly
Forêt de Compiègne

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE
approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION
COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

L'ISLE-ADAM

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922) — Creil (XXIII-12)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXIII-13

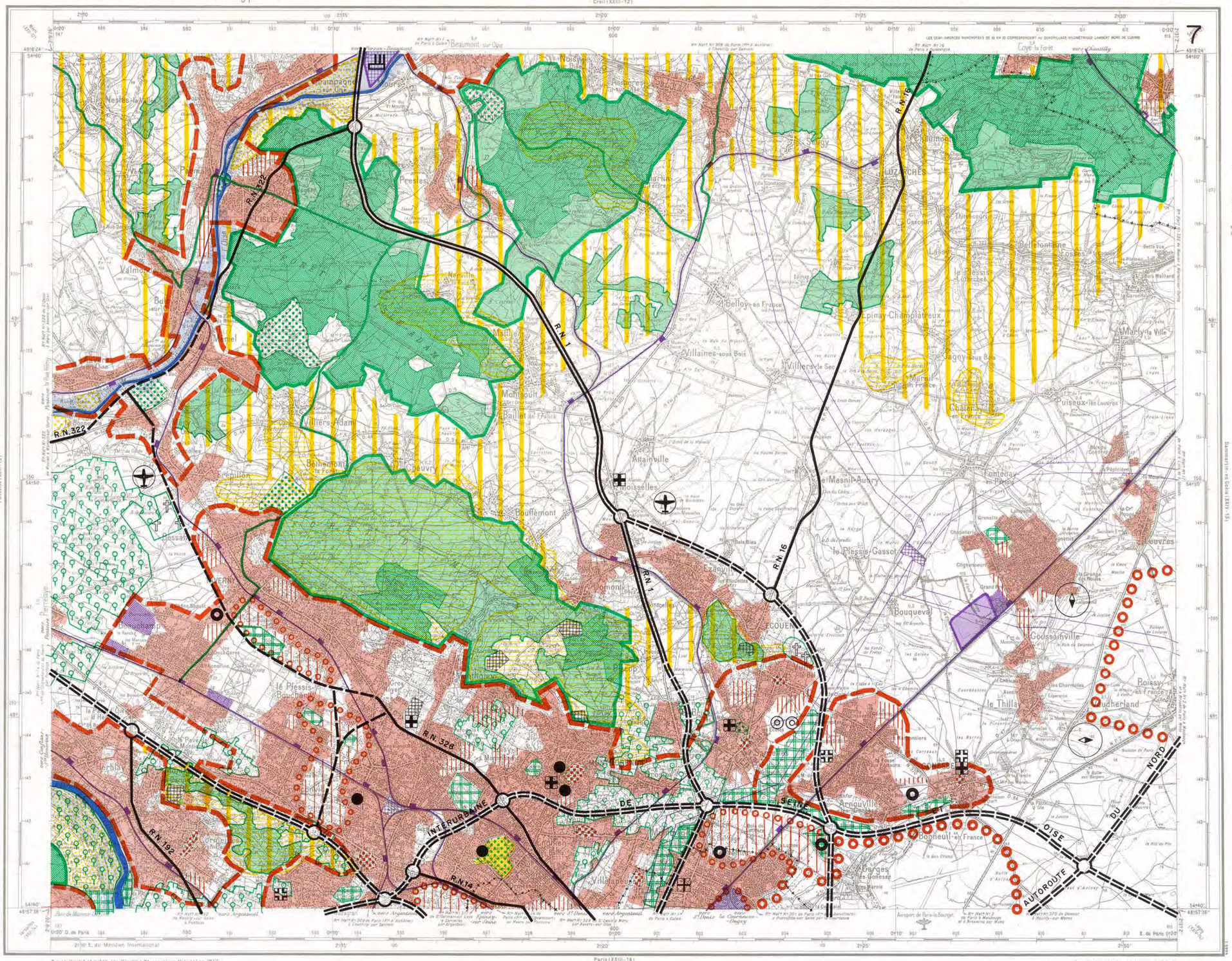

Gravé, dessiné et publié par l'Institut Géographique National en 1950, d'après les levés de 1872-77 et 1892-99 ; révisé en 1934 ; Mise à jour partielle en 1956. Reproduction interdite.

Paris (XXIII-14)

Echelle 1 : 50.000

Nouvelle triangulation : Ellipsoïde de Clarke. Nivellement Bourdaloue : pour ramener les altitudes à celles du nivellement général de la France les diminuer de 0m60. Toutes les cotes figurant sur la carte se rapportent au sol. L'équidistance des courbes est de 10 mètres. La chiffraison des courbes est disposée de telle sorte que le sommet des chiffres soit orienté vers le haut du terrain. Dans les cuvettes, la flèche est dirigée vers le bord.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL — 136 bis Rue de Grenelle — Paris (VIIe)

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur susceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A, B, C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Routes à caractère national ou inter-régional : Existante / Existante à aménager / Projetée
- Route à caractère régional ou intercommunal : Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager : Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur »	◉	◎
« 2e degré »	●	◎ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique »	◐	◎ Localisé / ◎ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications « Réception »	◆	◇
« Émission »	◆	◇
Aérodrome	✈	✈
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	✝	✝
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

Autoroute

Route nationale (N.P. (Nat° prioritaire) ou N. (Nationale)) de très bonne viabilité — N.P. 14 ou N. 17; de bonne viabilité — N.P. 21 ou N. 27; de viabilité moyenne — N. 37; de bonne viabilité — D.P. 216 ou D. 215; de viabilité moyenne — D. 195; de viabilité médiocre — D. 289; (régulièrement entretenu); (irrégulièrement entretenu)

Chemin départemental (D.P. (Départementale) ou D. (Départementale))

Autres Chemins empierrés

Chemin d'exploitation (à la forestière... Sentier ...gyon)

Chemins de fer : à 4 voies; à 2 voies; à 1 voie; à voie étroite; Gare ! Station... Haltes ? Arrêts; Tunnel; Voies de service, de garage; Viaduc; Pont; en déblai et en remblai; à voie étroite de moins de 1 m.

Câbles transporteurs : de force électrique; d'exploitation

Haies ou Clôtures végétales ... Murs

Aérodrome

Bois — Broussailles — Vergers — Plantations — Vignes

Lac ou Etang permanent... Etang périodique... Marais

Source ou Fontaine... Puits ou Citerne... Rivière Abl. ou L.

Canal navigable : Port, Cale, Ecluse

Cne non navigable... Cne d'irrigation ou Fossé

Rivière souterraine

Aqueducs : sur le sol, souterrain

Eglise, Chapelle isolée... Calvaire

Moulin à eau... Moulin à vent... Eolienne

Carrières : à ciel ouvert, souterrn... Pts de Mine

Cimetières : chrétien, musulman, israélite

Limites : d'Etat avec bornes; de Département; d'Arrondissement; de Canton; de Commune

Sablière

Arbres isolés : bouleau, pommier

Population en milliers d'habitants

Points Géodésiques... Point coté

Courbes : intercalaires, de cuvette

Cantons
Département de la Seine
Arrondissement de St Denis
1. St Denis — 2. Aubervilliers
Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
3. Senlis — 4. Creil
Département de Seine-et-Oise
Arrondissement de Pontoise
5. L'Isle-Adam — 9. Ecouen
6. Luzarches — 10. Montmorency
7. Pontoise — 11. Gonesse
8. Taverny — 12. Aubergenville
Arrondissement de Versailles
13. Argenteuil — 15. Maisons-Laffitte
14. St Germain-en-Laye

La déclinaison magnétique correspond au centre de la feuille et au 1er Janvier 1957

N.G. — N.M.

La déclinaison magnétique diminue chaque année de 16 minutes centésimales

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

DAMMARTIN-EN-GOËLE

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMETRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXIV-13

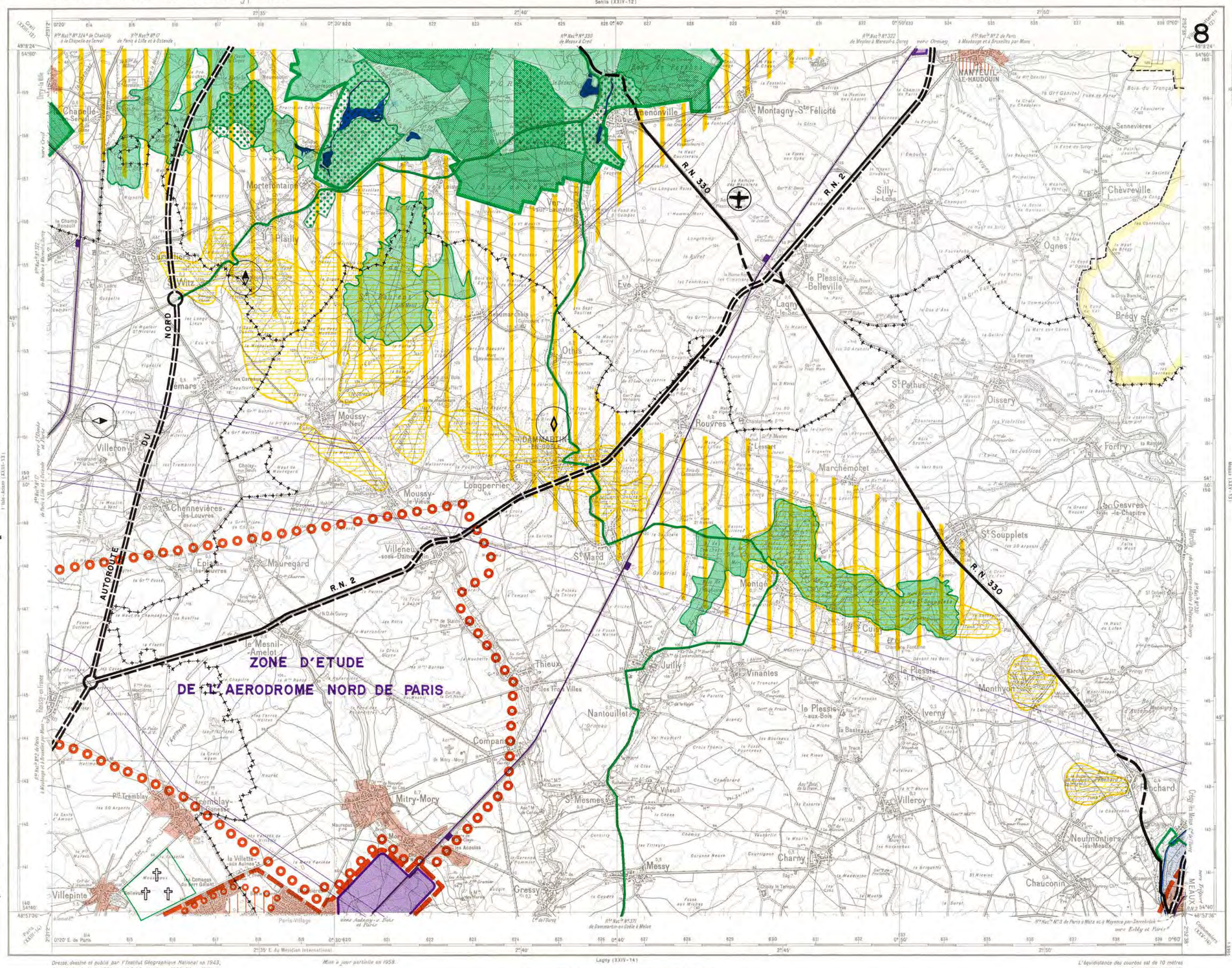

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur susceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Existante / Existante à aménager / Projetée
- Routes à caractère national ou inter-régional
- Route à caractère régional ou intercommunal — Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager — Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur	●	◎
« 2e degré	●	◎ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	◎ Localisé / ◎ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞
Télécommunications « Réception	♦	◇
« Émission	♦	◇
Aérodrome	✈	✈
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	✝	✝
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

Dressé, dessiné et publié par l'Institut Géographique National en 1943, d'après les levés de 1876 et 1892-93, révisés en 1933-34 et 1941.

Mise à jour partielle en 1958.

Nouvelle triangulation. — Ellipsoïde de Clarke. — Nivellement général de la France

Echelle (50.000)

Mètres 1000 500 0 — 0 1 2 3 4 5 6 Kms.

Route nationale — Chemins : départ. ou de gr. comm. ; régulièrement entretenu ; irrégulièrement entretenu — Chemin d'exploitation, forestière — Sentier — Route en déblai et en remblai — Route en encorbellement — Chemins de fer : à 4 voies ; à 2 voies ; à 1 voie ; à voie étroite ; Gare ; Station ; Halte ; Arrêt ; Tunnel — Câbles transporteurs : de force électrique ; d'exploitation

Bois — Broussailles — Vergers — Vignes — Houblonnières

Lac ou Etang permanent ; Eh. périm. ; Marais — Source ou Fontaine ; Puits ou Citerne — Canal Navigable ; Port, Gare, Ecluse — Eglise, Chapelle isolée, Calvaire — Moulin à eau ; Moulin à vent ; Eolienne — Carrières : à ciel ouvert, souterr. — Population en milliers d'habitants — Cimetières : chrétien, musulman, israélite — Etat avec bornes — Limites : de Département ; d'Arrondissement ; de Canton ; de Commune — Haies ou Clôtures végétales — Points Géodésiques — Courbes : intercalaires, de cuvette

L'équidistance des courbes est de 10 mètres

Reproduction interdite

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL — 136 bis, Rue de Grenelle — PARIS (VIIe)

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

MEAUX

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXV-13

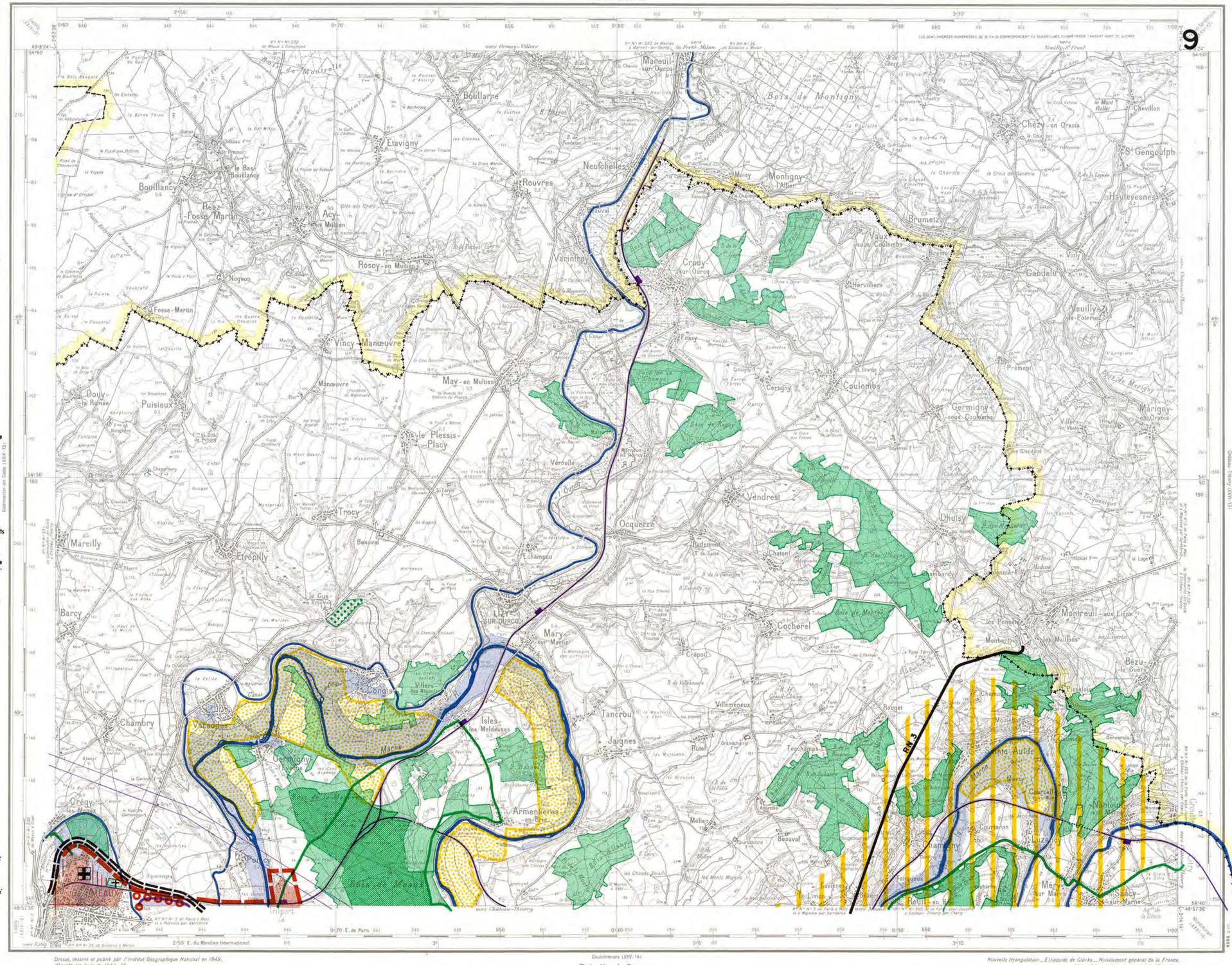

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur suceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Existante / Existante à aménager / Projetée
- Routes à caractère national ou inter-régional — Existante / Projetée
- Route à caractère régional ou intercommunal — Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager — Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur	●	◉
« 2e degré	●	◉ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	◎ Localisé / ◎ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications « Réception	◆	◇
« Émission	◆	◇
Aérodrome		
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	†	†
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

La déclinaison magnétique diminue chaque année de 16 minutes centésimales

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE
approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION
COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

HOUDAN

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922) — Mantes-la-Jolie (XXI-13)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE
PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

FLLE XXI-14

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur suceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Routes à caractère national ou inter-régional: Existante / Existante à aménager / Projetée
- Route à caractère régional ou intercommunal: Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager: Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement		
« supérieur	●	◉
« 2e degré	●	◉ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	◎ Localisé / ◎ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications		
« Réception	◆	◇
« Émission	◆	◇
Aérodrome	✈	✈
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	✝	✝
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

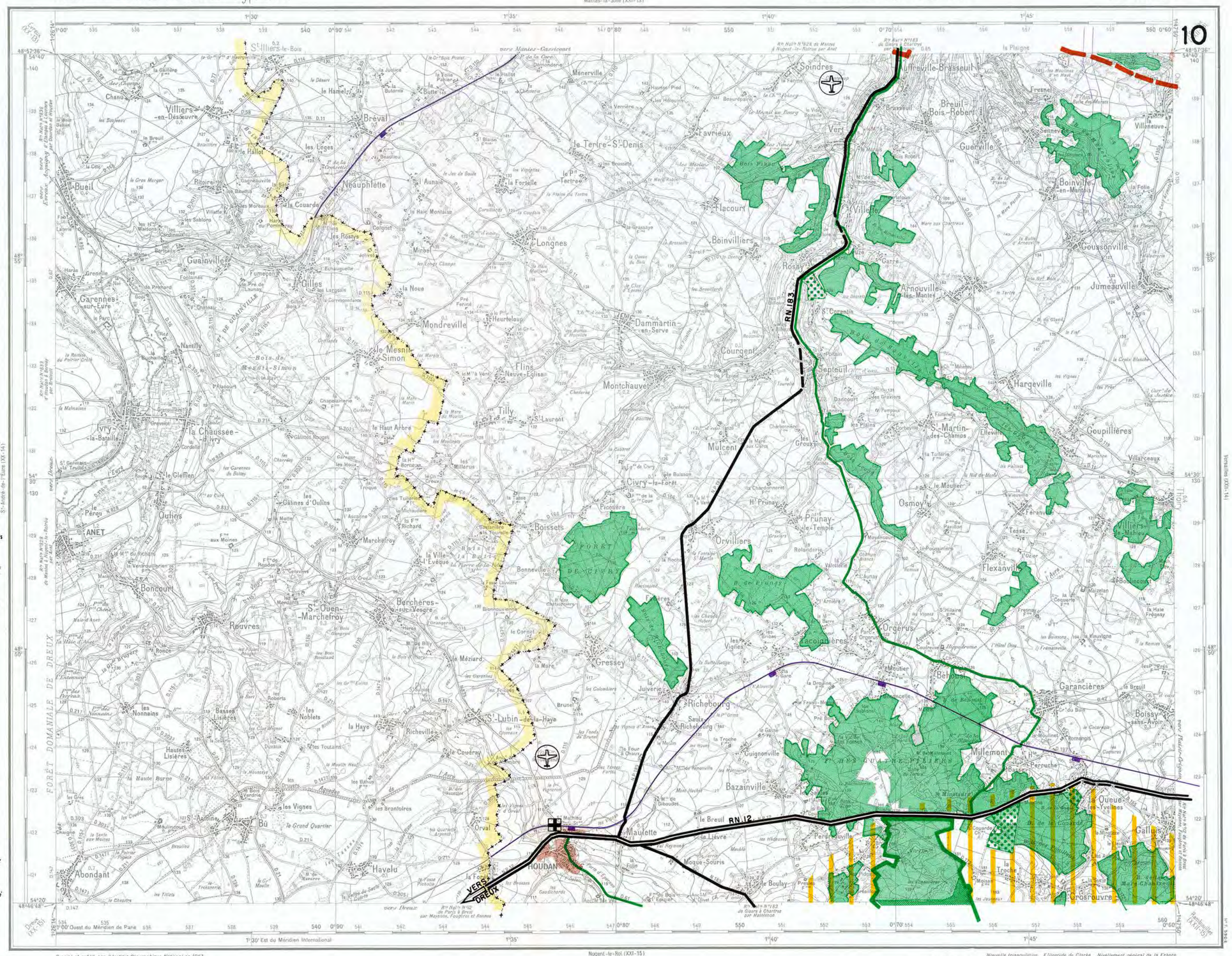
10
St-Illiers-le-Bois
Villiers-en-Désœuvre
Bréval
Bueil
Neauphlette
Guainville
Gilles
Garennes-sur-Eure
Longnes
Mondreville
Dammartin-en-Serve
Flins-Neuve-Église
Tilly
Mulcent
Civry-la-Forêt
Montchauvet
Ivry-la-Bataille
La Chaussée-d'Ivry
Oulins
Boissets
Orvilliers
Prunay-le-Temple
Boncourt
Rouvres
St-Ouen-Marchefroy
Berchères-sur-Vesgre
Gressey
Richebourg
St-Lubin-de-la-Haye
Bû
Abondant
Havelu
Mézières-sur-Seine
Maulette
HOUDAN
Orgerus
Lacoignières
Bazainville
Millemont
Garancières
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Osmoy
Septeuil
Hargeville
Goupillières
Villarceaux
Jumeauville
Goussonville
Boinville-en-Mantois
Guerville
Breuil-Bois-Robert
Villette
Soindres
Favrieux
Tertre-St-Denis
Hacourt
Boinvilliers
Rosay
Arnouville-lès-Mantes
St-Corentin
Courgent
Mulcent
Le Mesnil-Simon
Mondreville
Nanteuil
Ivry-la-Bataille
Le Gleffien
Pérou
ANET
Marchefroy
Le Hallot
Les Loges
Le Hamel
Ménerville
Chanu
Villiers-en-Désœuvre
Ecquevilly
Carrières-sous-Poissy
Chatou
Croissy-sur-Seine
Le Pecq
Mantes-la-Jolie
Mantes-la-Ville
Buchelay
Rosny-sur-Seine
Épône
Guerville
Mézières-sur-Seine
Boinville-en-Mantois
Goussonville
Jumeauville
Villette
Arnouville-lès-Mantes
Septeuil
Hargeville
Goupillières
Villarceaux
Flexanville
Osmoy
Orgerus
Lacoignières
Garancières
Millemont
Bazainville
Boissy-sans-Avoir
Gallus
La Queue-les-Yvelines
Crespières
Villiers-le-Mahieu
Bouafle
Jouy-Mauvoisin
Aubergenville
Épône
Mézières-sur-Seine
Rosny-sur-Seine
Bréval
Neauphlette
Longnes
Mondreville
Dammartin-en-Serve
Flins-Neuve-Église
Tilly
Mulcent
Civry-la-Forêt
Boissets
Orvilliers
Prunay-le-Temple
Richebourg
Maulette
Bû
Abondant
Havelu
Orgerus
Lacoignières
Bazainville
Millemont
Garancières
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Osmoy
Septeuil
Hargeville
Goupillières
Villarceaux
Jumeauville
Goussonville
Boinville-en-Mantois
Guerville
Breuil-Bois-Robert
Villette
Soindres
Favrieux
Tertre-St-Denis
Hacourt
Boinvilliers
Rosay
Arnouville-lès-Mantes
St-Corentin
Courgent
Mulcent
Le Mesnil-Simon
Mondreville
Nanteuil
Ivry-la-Bataille
La Chaussée-d'Ivry
Oulins
Boncourt
Rouvres
St-Ouen-Marchefroy
Berchères-sur-Vesgre
Gressey
Richebourg
St-Lubin-de-la-Haye
Bû
Abondant
Havelu
Mézières-sur-Seine
Maulette
HOUDAN

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

VERSAILLES

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXII-14

11

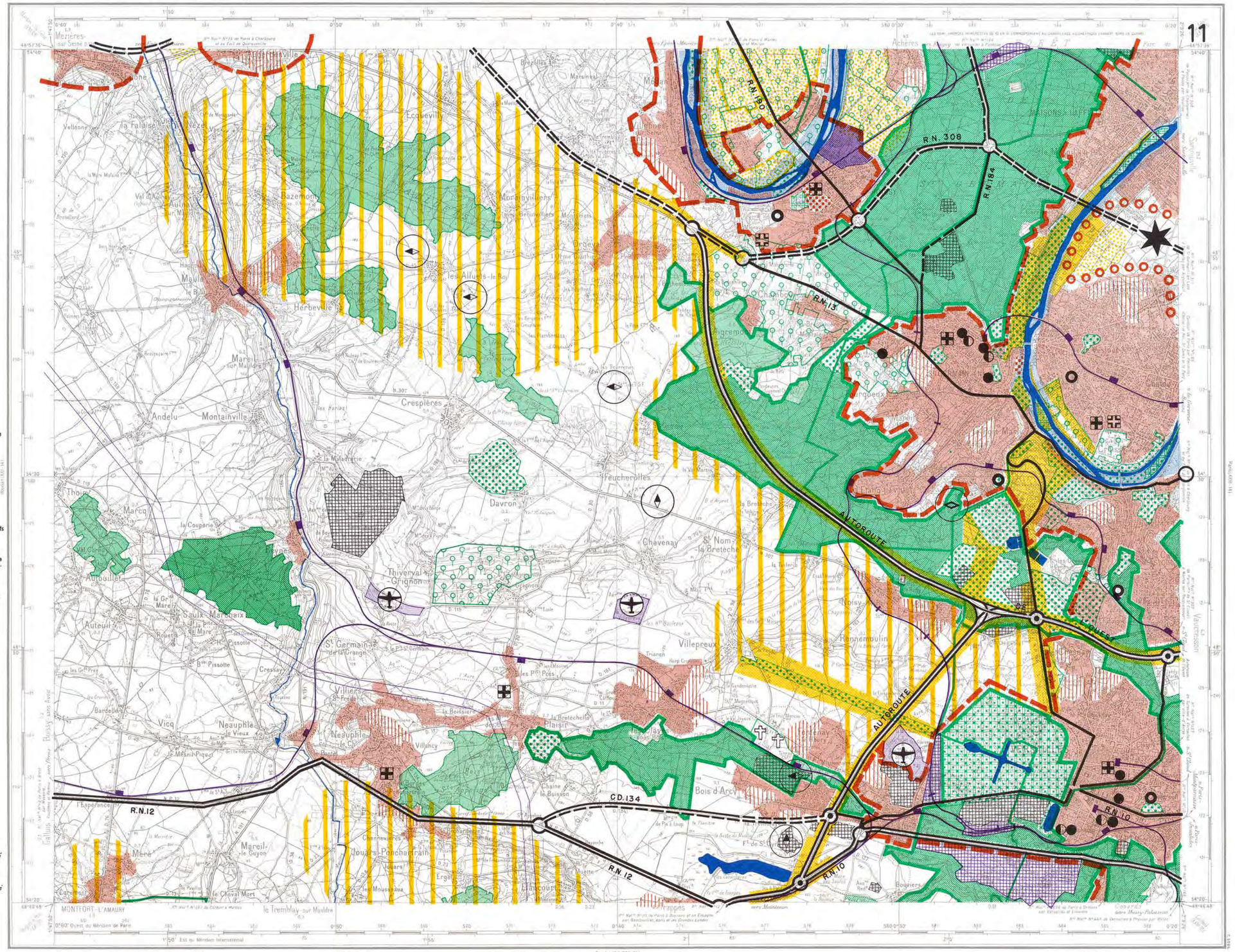
R.N. 308
R.N. 184
R.N. 190
R.N. 13
AUTOROUTE
R.N. 12
C.D. 134
R.N. 10
Versailles
Chantiers
Bougival
Rocquencourt
Le Chesnay
Vélizy
Buc
Jouy-en-Josas
Bièvre
Les Alluets-le Roy
Herbeville
Crespières
Montainville
Andelu
Feucherolles
Davron
Chavenay
St Nom-la Bretèche
Villepreux
Plaisir
Neauphle-le Vieux
Neauphle-le Ch.
Villiers St Frédéric
St Germain de la Grange
Thiverval Grignon
Mareil-le Guyon
Jouars-Pontchartrain
Les Mesnuls
Maurepas
Trappes
Montfort-l'Amaury
Le Tremblay-sur-Mauldre
Le Cheval Mort
Mareil sur Mauldre
Maule
Mézières sur Seine
Les Mureaux
Achères
Poissy
Vaucresson
Bois d'Arcy
Fl. de St Quentin
Bouviers
Rennemoulin
Toussus-le-Noble
Buc
Guyancourt
Magny-les-Hameaux
Milon-la-Chapelle
Dampierre en Yvelines
Chevreuse
Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Les Essarts le Roi
Orsay
Gif
Bures
Palaiseau
Villebon
Vauhallan
Ecquevilly
Morainvilliers
Bazemont
Mareil Marly
Chambourcy
Fourqueux
Le Pecq
Le Vésinet
Croissy
Le Mesnil Saint Denis
Le Tremblay
Le Coudray Montceaux
Ste Geneviève des Bois
Longjumeau
Chilly Mazarin
Wissous
Rungis
Thiais
Orly
Villeneuve le Roi
Villeneuve St Georges
Choisy le Roi
Ablon
Athis Mons
Juvisy
Viry Chatillon
Grigny
Ris Orangis
Evry
Corbeil
Essonnes
Vigneux
Draveil
Montgeron
Brunoy
Boussy St Antoine
Villecresnes
Mandres les Roses
Marolles en Brie
Ormesson
Noisy le Grand
Villiers sur Marne
Le Perreux
Nogent sur Marne
Joinville le Pont
Saint Maur des Fossés
Vincennes
Bois de Vincennes
Bois de Boulogne
Paris
Sèvres
Meudon
Clamart
Bagneux
Fontenay aux Roses
Bourg la Reine
Sceaux
Antony
Chatenay Malabry
Le Plessis Robinson
Clamart
Vanves
Malakoff
Montrouge
Gentilly
Arcueil
Cachan
Bicêtre
Le Kremlin Bicêtre
Ivry
Vitry
Alfortville
Maisons Alfort
Charenton
Saint Mandé
Bagnolet
Les Lilas
Pantin
Aubervilliers
Saint Denis
Gennevilliers
Asnières
Bois de Boulogne
Bois de Vincennes
Parc de Sceaux
Parc de Versailles
Parc de Saint Cloud
Parc de Meudon
Parc de Fontenay
Parc de Bagnolet
Parc de Vincennes
Parc de Saint Maur

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

PARIS

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922) — QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE _ PROJECTION LAMBERT _ I ZONE NORD — Fille XXIII-14

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur susceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère Industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Routes à caractère national ou inter-régional: Existante; Existante à aménager; Projetée
- Route à caractère régional ou intercommunal: Existante; Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager: Existant; Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur		
« 2e degré		Localisé / Non localisé
« Technique		Localisé / Non localisé
Hôpital et hospice important		
Télécommunications « Réception		
« Émission		
Aérodrome		
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière		
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		P

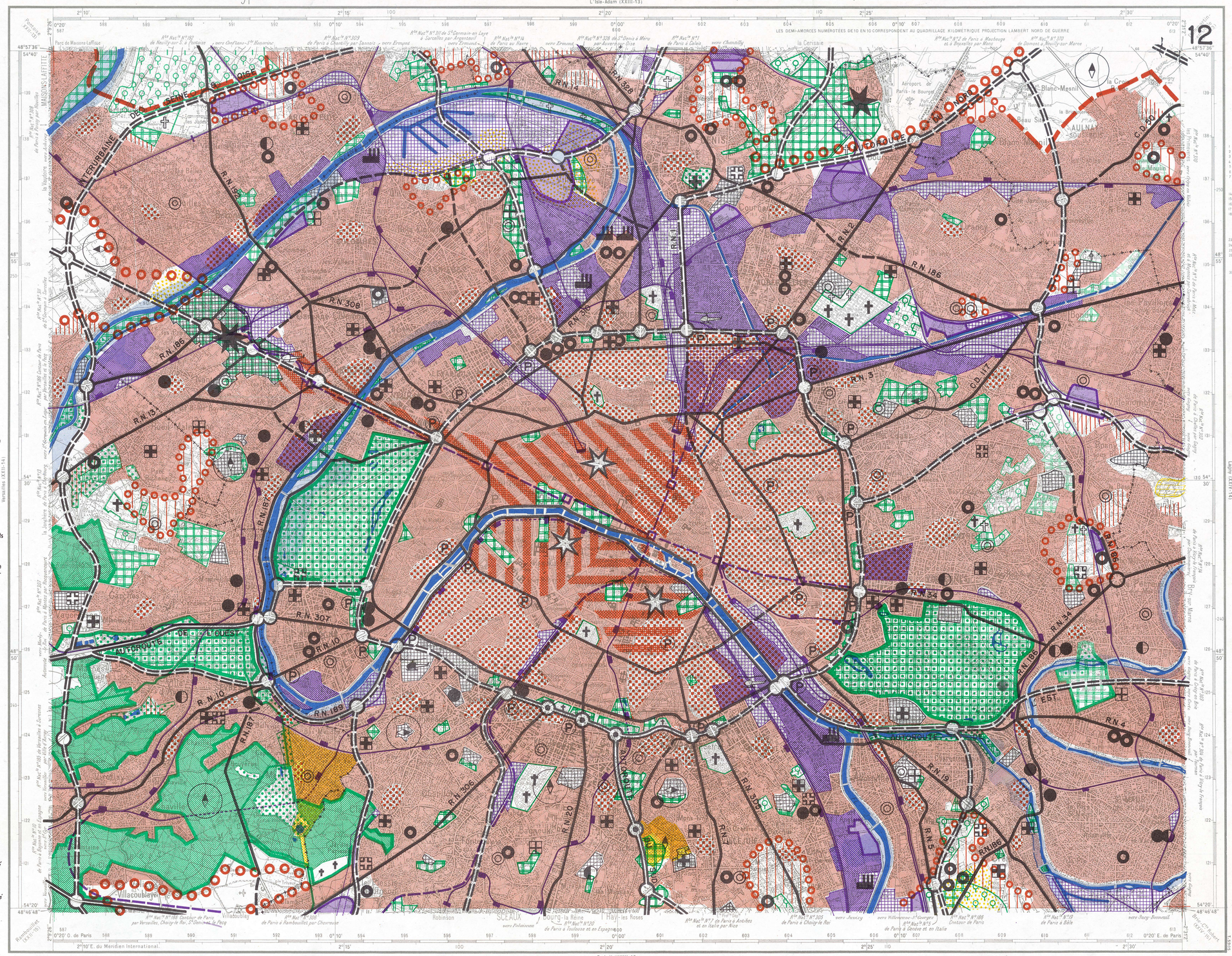
L'Isle-Adam (XXIII-13)
Versailles (XXII-14)
Corbeil (XXIII-15)
Rambouillet (XXI-15)
Chartres (XXI-16)
Dreux (XVIII-16)
Pontoise (XVIII-15)
Saint-Denis (XVIII-14)
Meaux (XVIII-16)
Melun (XXI-16)
Étampes (XXI-15)
Longpont (XXIII-14)
LES DEMI-AMORCES NUMÉROTÉES DE 10 EN 10 CORRESPONDENT AU QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT NORD DE GUERRE
Aéroport de Paris-le Bourget
Villacoublay
Orly
Rungis
Paris
Boulogne
Issy
Vincennes
Bagnolet
Montreuil
Saint-Denis
Aubervilliers
Pantin
Nanterre
Gennevilliers
Asnières
Clichy
Saint-Ouen
Ivry-sur-Seine
Vitry-sur-Seine
Choisy-le-Roi
Thiais
Fresnes
Antony
Bagneux
Malakoff
Vanves
Boulogne-Billancourt
Suresnes
Puteaux
Courbevoie
Neuilly-sur-Seine
Levallois-Perret
Asnières
Gennevilliers
Saint-Denis
Aubervilliers
Pantin
Montreuil
Bagnolet
Vincennes
Nogent-sur-Marne
Le Perreux-sur-Marne
Joinville-le-Pont
Saint-Maur-des-Fossés
Charenton-le-Pont
Ivry-sur-Seine
Villejuif
Cachan
Arcueil
Gentilly
Kremlin-Bicêtre
Le Plessis-Robinson
Sceaux
Antony
Fontenay-aux-Roses
Bagneux
Clamart
Meudon
Issy-les-Moulineaux
Boulogne-Billancourt
Saint-Cloud
Garches
Vaucresson
Ville-d'Avray
Marnes-la-Coquette
Sèvres
Chaville
Viroflay
Meudon
Bellevue
Clichy
Gennevilliers
Asnières
Bois-Colombes
Courbevoie
Puteaux
Suresnes
Rueil-Malmaison
Nanterre
Colombes
Bois-de-Boulogne
Bois-de-Vincennes
Forêt de Meudon
Forêt de Fontainebleau
Forêt de Rambouillet
Forêt de Chantilly
Forêt de Compiègne
Forêt de Marly
Forêt de Saint-Germain

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

LAGNY

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXIV-14

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur susceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Existante / Existante à aménager / Projetée
- Routes à caractère national ou inter-régional
- Route à caractère régional ou intercommunal — Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager — Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement		
« supérieur		
« 2e degré		Localisé / Non localisé
« Technique		
Hôpital et hospice important		Localisé / Non localisé
Télécommunications		
« Réception		
« Émission		
Aérodrome		
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière		
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		P

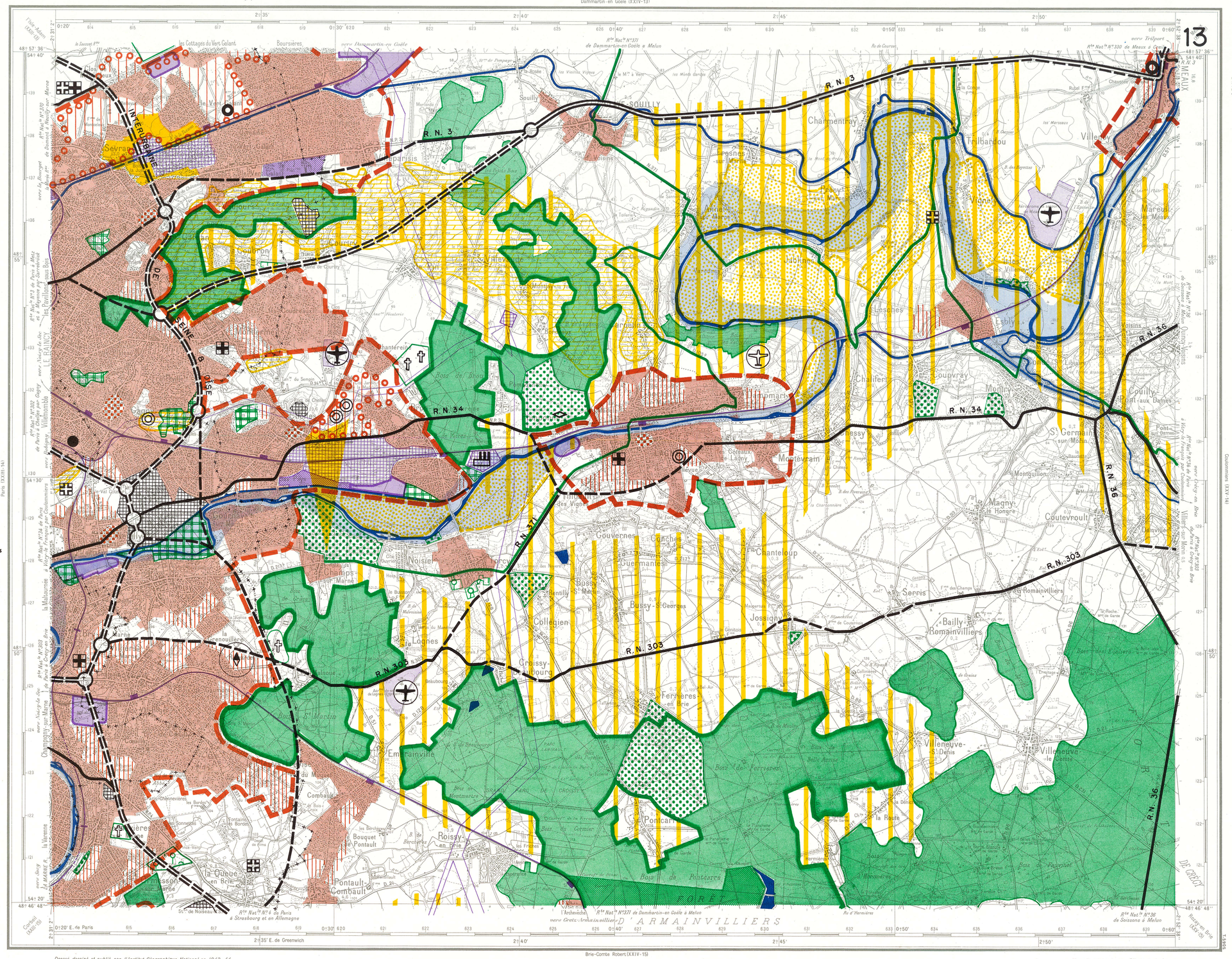

Dressé, dessiné et publié par l'Institut Géographique National en 1943-44 d'après les levés de 1872-76 et 1895, révisés en 1933 et 1941.

Reproduction interdite.

Nouvelle triangulation. Ellipsoïde de Clarke. Nivellement général de la France.

L'équidistance des courbes est de 10 mètres.

Echelle 1: 50.000

M. 1.000 500 0 — 0 1 2 3 4 5 6 Km

Route nationale
Chemins: dépt. ou de grde commne. — régulièrement entretenu — irrégulièrement entretenu
Chemin d'exploitation, Isle forestière
Sentier
Route en déblai et en remblai
Route en encorbellement
Chemins de fer: à 4 voies — à 2 voies — à 1 voie — à voie étroite — Gare, Station, Halte, Arrêt — Tunnel — Voies de service, de garage — Viaduc, Pont
Câbles transporteurs: de force électrique — d'exploitation
Haies ou Clôtures végétales. Murs
Terrain d'atterrissage
Bois — Broussailles — Vergers — Vignes — Plantations
Lac ou Etang permanent. Etang périodique. Marais
Source ou Fontaine. Puits ou Citerne. Réservoir
Canal Navigable: Port, Gare, Ecluse
Cde non Navigable. Cde d'irrigation ou Fossé
Eglise. Chapelle isolée. Calvaire
Moulin à eau. Moulin à vent. Eolienne
Carrières: à ciel ouvert, souterraine. Puits de Mine
Cimetières: chrétien, musulman, israélite
Limites: d'Etat avec bornes — de Département — d'Arrondissement — de Canton — de Commune
Population en milliers d'habitants: 0,7 — 21,5
Points Géodésiques (1er, 2e et 3e ordre). Point coté
Courbes: intercalaires, de cuvette

Cantons
1 — Noisy-le Sec
2 — Nogent-sur Marne
3 — St Maur-des Fossés
4 — Aulnay-sous Bois
5 — Le Raincy
6 — Bondy-St Léger
7 — Claye-Souilly
8 — Meaux
9 — Lagny
10 — Crécy-en Brie
11 — Tournan-en Brie
12 — Rozoy-en Brie

La déclinaison magnétique correspond au centre de la feuille et au 1er Janvier 1957

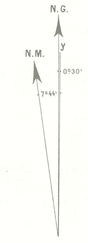

La déclinaison magnétique diminue chaque année de 16 minutes centésimales.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

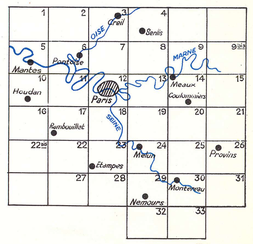

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL — 136 bis, Rue de Grenelle - PARIS (VIIe)

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

COULOMMIERS

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXV-14

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur susceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Routes à caractère national ou inter-régional: Existante / Existante à aménager / Projetée
- Route à caractère régional ou intercommunal: Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager: Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement		
« supérieur	◉	◎
« 2e degré	●	◎ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications		
« Réception	◆	◇
« Émission	◆	◇
Aérodrome	✈	✈
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	✝	✝
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

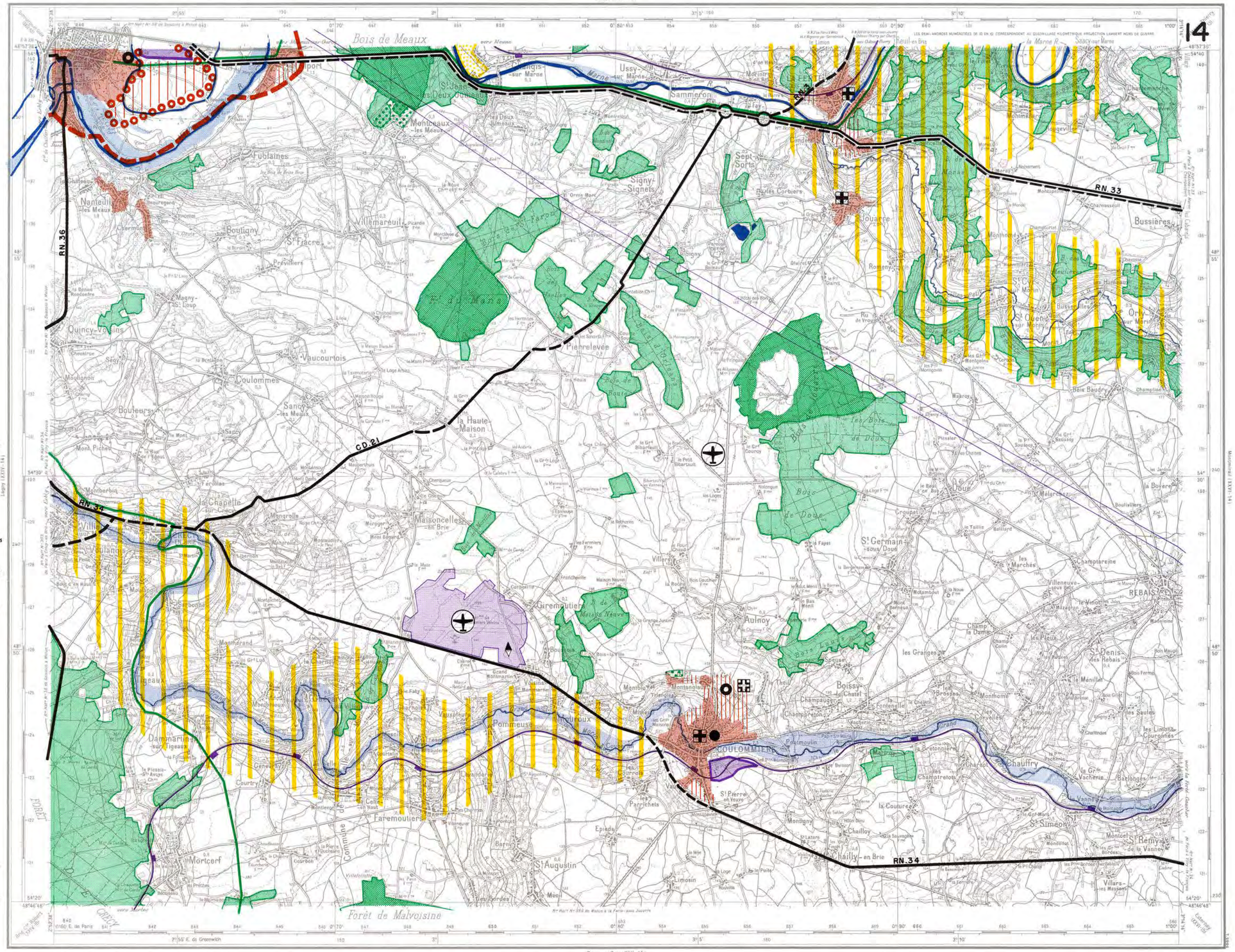

Dressé, imprimé et publié par l'Institut Géographique National en 1945-44 d'après les levés stéréotopographiques aériens de 1938-39 (restitution à l'appareil Poivilliers), complétés sur le terrain en 1939-44.

Reproduction interdite.

Mise à jour partielle en 1954

Rozay-en Brie (XXV-15)

Estompage photographique.

Nouvelle triangulation. Ellipsoïde de Clarke. Nivellement général de la France. L'équidistance des courbes est de 10 mètres.

Echelle 1: 50.000

0 1 2 3 4 5 6 Km

Route nationale — Chemins: départ. ou de gr.e commun.; réguliérement entretenu; irréguliérement entretenu — Chemin d'exploitation, sur forêt — Sentier — Route en déblai et en remblai — Route en encorbellement

Chemins de fer: à 4 voies; à 2 voies; à 1 voie; à voie étroite; Gare, Station, Halte, Arrêt; Tunnel; Voies de service, de garage; Viaduc, Pont

Câbles transporteurs: de force électrique; d'exploitation — Haies ou Clôtures végétales, Murs — Terrain d'atterrissage

Bois — Broussailles — Vergers — Vignes — Houblonnières

Lac ou Etang permanent, Etang périodique, Marais — Source ou Fontaine, Puits ou Citerne, Réservoir — Canal Navigable, Port, Gare, Ecluse — Cal non Navigable, Cal d'irrigation ou Fossé — Eglise, Chapelle isolée, Calvaire — Moulin à vent, Moulin à eau, Eolienne — Carrières à ciel ouvert, souterraine, Puits de Mine — Cimetières: chrétien, musulman, israélite

Limites: d'Etat avec bornes; de Département; d'Arrondissement; de Canton; de Commune

Population en milliers d'habitants — Points Géodésiques (1er, 2e et 3e ordre), Point coté — Coureaux: interrolaires, de cuvette

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL — 136 bis, Rue de Grenelle — PARIS (VIIe)

La déclinaison magnétique correspond au centre de la feuille et au 1er Janvier 1954

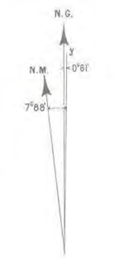

La déclinaison magnétique diminue chaque année de 16 minutes centésimales

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

MONTMIRAIL

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

Château-Thierry (XXVI-13)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXVI-14

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur susceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Routes à caractère national ou inter-régional : Existante / Existante à aménager / Projetée
- Route à caractère régional ou intercommunal : Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager : Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur	●	◉
« 2e degré	●	◉ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	◎ Localisé / ⊞ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	
Télécommunications « Réception	◆	◇
« Émission		
Aérodrome		
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	✝	✝
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

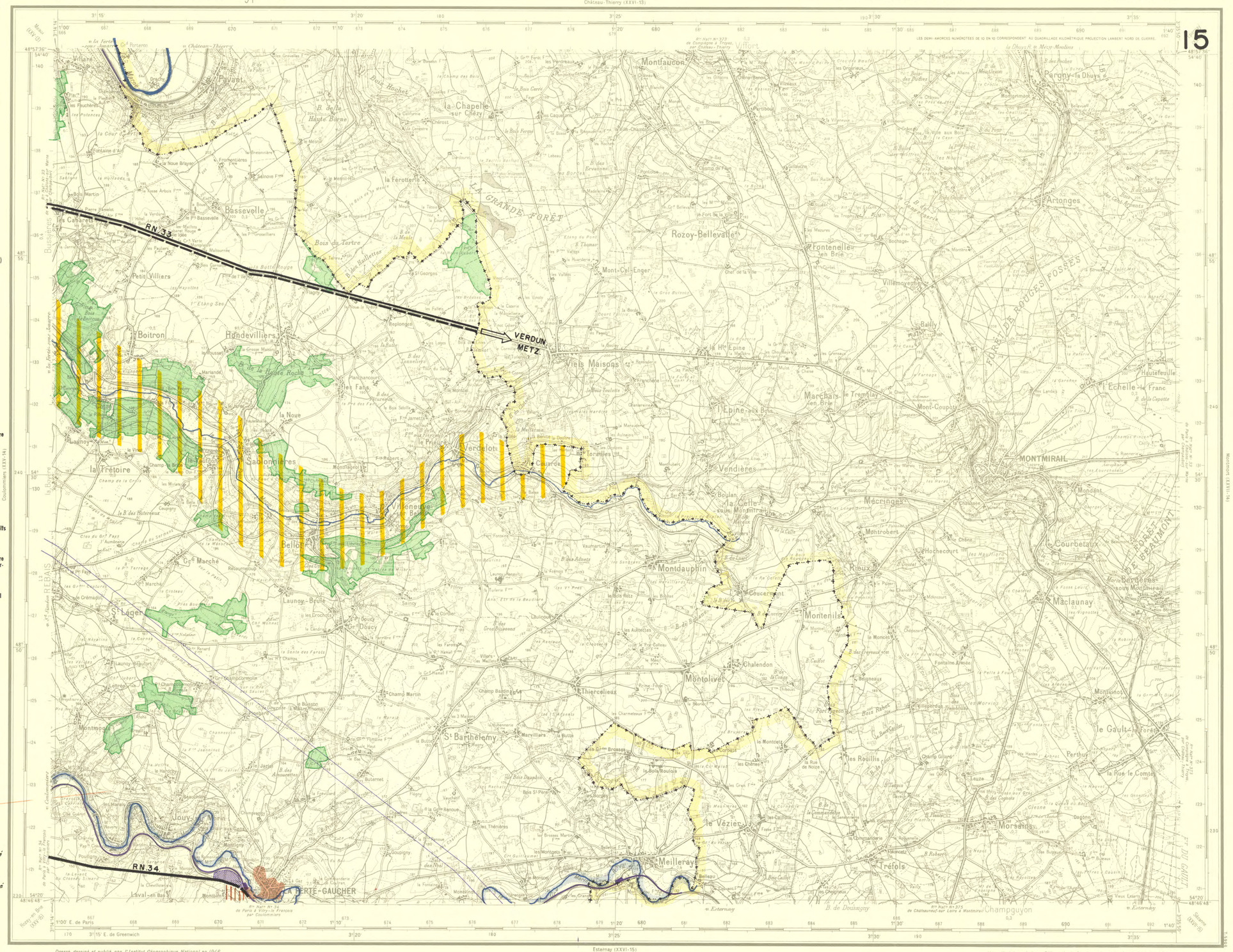

Dressé, dessiné et publié par l'Institut Géographique National en 1946, d'après les levés stéréotopographiques aériens de 1941-42 (restitution à l'appareil Poivilliers), complétés sur le terrain en 1943.
Reproduction interdite.

Nouvelle triangulation — Ellipsoïde de Clarke — Nivellement général de la France.
L'équidistance des courbes est de 10 mètres.
La chiffraison des courbes est disposée de telle sorte que le sommet des chiffres soit orienté vers le haut du terrain.
Dans les cuvettes, la flèche est dirigée vers le fond.

Echelle 1:50.000

Route nationale — Chemins : dépt et de grte comm.te — régulièrement entretenu — irrégulièrement entretenu — Chemin d'exploitation, Isle forestière — Sentier — Route en déblai et en remblai — Route en tunnel

Chemins de fer : à 4 voies — à 2 voies — à 1 voie — à voie étroite — Gare, Station, Halte, Arrêt — Tunnel — Voies de service, de garage — Viaduc, Pont

Câbles transporteurs : de force électrique — d'exploitation — Haies ou Clôtures végétales — Murs — Terrain d'atterrissage — Bois — Broussailles — Vergers — Plantns de Peupliers — Vignes

Lac ou Etang permanent — Etang périodique — Marais — Source ou Fontaine — Puits ou Citerne — Rvoir — Canal navigable : Port, Gare, Ecluse — Cal non navigable — Cal d'irrigation ou Fossé — Eglise, Chapelle isolée, Calvaire — Moulin à eau, Moulin à vent — Colonne — Carrières : à ciel ouvert, souterne — Pts de Mine — Cimetières : chrétien, musulman, israélite

Limites d'Etat avec bornes — de Département — d'Arrondissement — de Canton — de Commune

Population en milliers d'habitants — Points Géodésiques (1er, 2e et 3e ordre) — Pts coté — Courbes : intercalaires, de cuvette

Esternay (XXVI-15)

Nomenclature XXVI-14

AISNE — Arrt de Château-Thierry — Arrt de Provins — SEINE ET MARNE — MARNE

Cantons :
1 — La Ferté-sous-Jouarre
2 — Rebais
3 — La Ferté-Gaucher
4 — Charly-sur-Marne
5 — Coulommiers
6 — Montmirail
7 — Esternay

La déclinaison magnétique correspond au centre de la feuille et au 1er Janvier 1947.

N.G. — N.M. — 1946,0 — 1950,0

La déclinaison magnétique diminue chaque année de 15 minutes centésimales

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

DIVISION DOCUMENTATION INFORMATION DOCUMENTATION
SERVICE DOCUMENTATION INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
21-23, rue Miollis 75732 PARIS CEDEX 15 - tél. 45.67.55.69
C4150

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL — 136 bis, Rue de Grenelle - Paris (VIIe)

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE
approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION
COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

NOGENT - LE - ROI

CARTE DE FRANCE AU 50 000e (Type 1922)

F.lle XXI - 15

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur susceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Existante; Existante à aménager; Projetée
- Routes à caractère national ou inter-régional
- Route à caractère régional ou intercommunal — Existante; Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager — Existant; Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur		
« 2e degré		Localisé / Non localisé
« Technique		
Hôpital et hospice important		Localisé / Non localisé
Télécommunications « Réception		
« Émission		
Aérodrome		
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière		
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		P

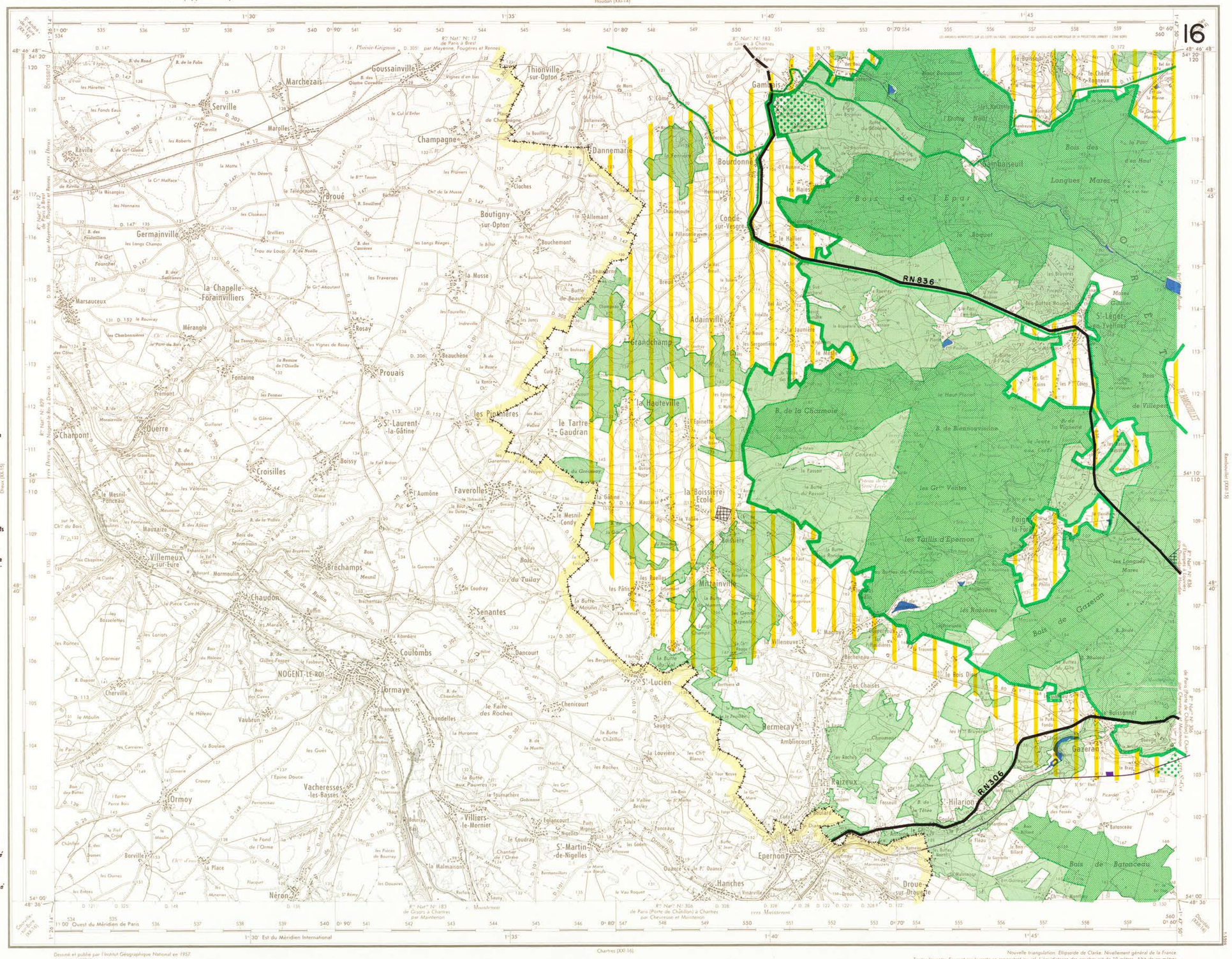

Ar.s de Mantes-la-Jolie; Ar.s de Dreux; Ar.s de Rambouillet; Ar.s de Chartres
EURE ET LOIR — SEINE ET OISE — N.le-F.
Cantons:
1. Dreux
2. Anet
3. Nogent-le-Roi
4. Châteauneuf-en-Thymerais
5. Maintenon
6. Houdan
7. Maule-Montfort-l'Amaury
8. Rambouillet

La déclinaison magnétique correspond au centre de la feuille et au 1er Janvier 1959
N. G. — N. M. 0° 61' — 6° 76'
La déclinaison magnétique diminue chaque année de 12 minutes centésimales

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

Dessiné et publié par l'Institut Géographique National en 1957.
Levés de 1953-54.
Reproduction interdite

Nouvelle triangulation. Ellipsoïde de Clarke. Nivellement général de la France.
Toutes les cotes figurant sur la carte se rapportent au sol. L'équidistance des courbes est de 10 mètres. Altitude en mètres.
La chiffraison des courbes est disposée de telle sorte que le sommet des chiffres soit orienté vers le haut du terrain.
Dans les cuvettes, la flèche est dirigée vers le fond

Echelle 1 : 50 000

Autoroute
Routes nationales N. P. (Nat.le prioritaire) ou N. (Nationale): de très bonne viabilité — N. P. 14 ou N. 17; de bonne viabilité — N. P. 21 ou N. 27; de viabilité moyenne — N. 37
Chemins départementaux D. P. (Dép.t prioritaire) ou D. (Départemental): de bonne viabilité — D. P. 216 ou D. 218; de viabilité moyenne — D. 195; de viabilité médiocre — D. 28
Autres Chemins empierrés: régulièrement entretenu; irrégulièrement entretenu
Ch.ns d'exploit., Lane F.s Sentier mul., Sentier, Layon

Chemin de fer: à 4 voies; à 2 voies; à 1 voie; à voie étroite (dit 1 m. de moins de 1 m); Gare.s Station, Halte.s Arrêt; Tunnels (moins de 500 m. plus de 500 m); Voies de service, de garage; Viadus, Ponts; en déblai et en remblai; déposés à 1 voie, à voie étr.e de 1 m.

Câbles transporteurs: de force électrique; d'exploitation
Haies ou Clôtures végétales. Murs. Murs en ruines
Aérodrome
Bois, Broussailles, Vergers, Plantations, Vignes

Lac ou Étang permanent. Étang périodique. Marais
Source. Puits ou Citerne. Ch.ns d'eau
Canal navigable. Port. Gare. Écluse
C.s non navigable. C.s d'irrigation ou Fossé
Aqueducs: sur le sol, souterrain
Aqueduc sur viaduc
Église. Chapelle. Calvaire
Moulin à eau. Moulin à vent. Éolienne
Carrières: à ciel ouvert, souterr.s. P.s de Mine
Cimetières: chrétien, musulman, israélite

Limites: d'État avec bornes; de Département; d'Arrondissement; de Canton; de Commune; de Camp
Arbres isolés: boule, fineau, palmier
Population en milliers d'habitants
Points Géodésiques: Point coté
Courbes: intercalaires, de cuvette

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL — 136bis, Rue de Grenelle - Paris (VIIe)

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE
approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION
COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

RAMBOUILLET

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

Versailles _(XXII-14)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE
PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXII-15

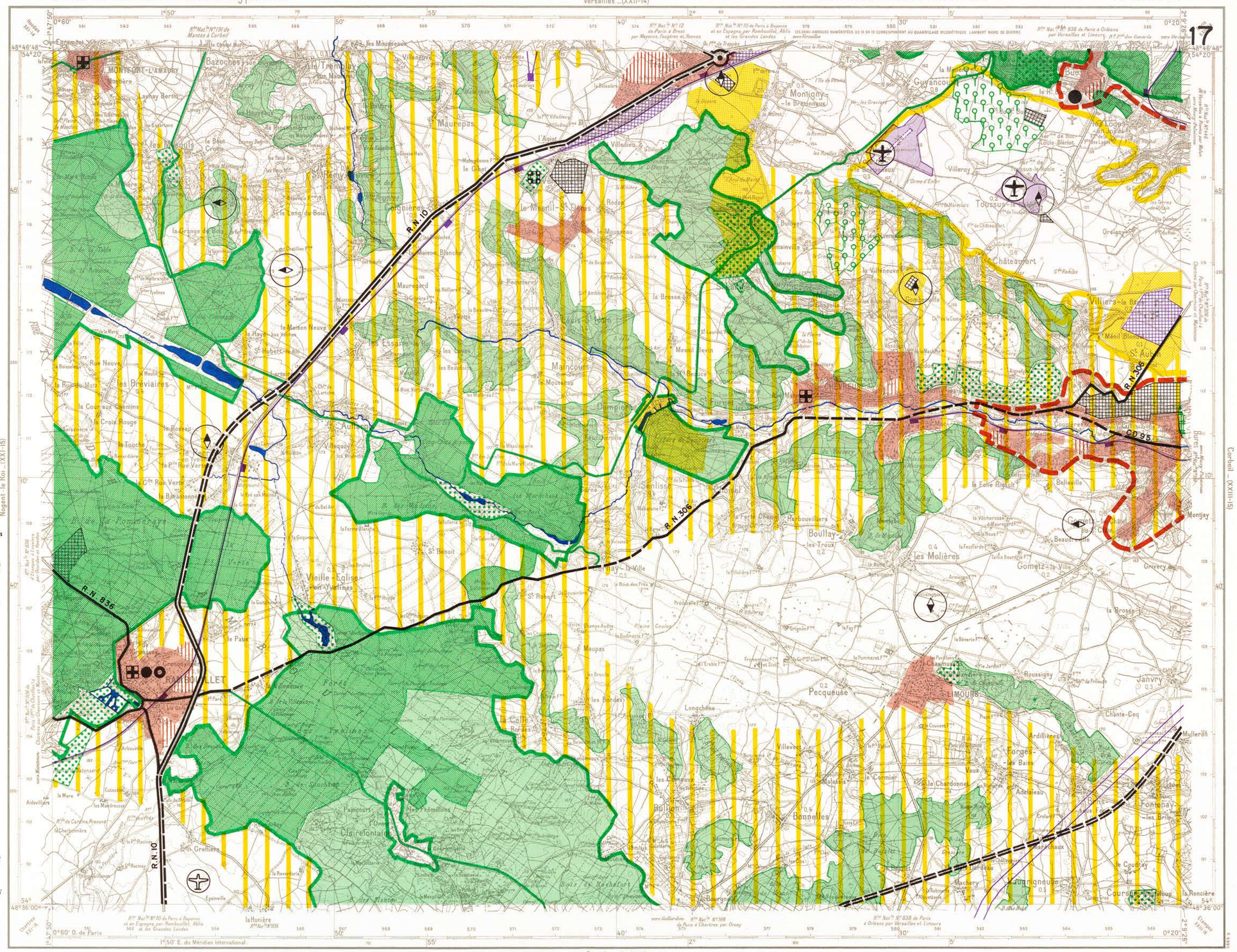

Arrondissement de Rambouillet — SEINE-ET-OISE

Cantons
1_Montfort-l'Amaury
2_Rambouillet
3_Dourdan S.
4_Chevreuse
5_Dourdan N.
6_Limours
7_Palaiseau
8_Versailles O.

La déclinaison magnétique correspond au centre de la feuille et au 1er Janvier 1956

N.G.
N.M. 0°30'

La déclinaison magnétique diminue chaque année de 16 minutes centésimales

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur suceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Routes à caractère national ou inter-régional: Existante / Existante à aménager / Projetée
- Route à caractère régional ou intercommunal: Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager: Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur	●	◎
« 2e degré	●	◎ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	◎ Localisé / ◎ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications « Réception	◆	◇
« Émission	◆	◇
Aérodrome	✈	✈
Héliport	✈	✈
Centrale Thermique		
Cimetière	✝	✝
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement	Ⓟ	Ⓟ

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

Dessiné, héliogravé et publié par le Service Géographique de l'Armée en 1931, d'après les travaux exécutés sur le terrain en 1873-1901 — Mise à jour partielle en 1957.

Reproduction interdite

Dourdan _(XXII-16)

Nouvelle Triangulation. Ellipsoïde de Clarke. Nivellement Bourdaloue.
Pour ramener les altitudes à celles du Nivellement Général de la France, les diminuer de 0m60.

Echelle 1/50.000

Mètres 1000 500 0 — 0 1 2 3 4 5 6 Kilomètres

L'équidistance des courbes est de 10 mètres.

Route nationale
Chemins: de Gde communication / régulièrement entretenu / irrégulièrement entretenu
Chemin d'exploitation, laie, ptre
Sentier, layon
Chemins de fer: à deux voies / à une voie / à voie étroite — Station, Tunnel, Halte
Câbles transporteurs — de force électrique / d'exploitation
Aqueduc — sur le sol / souterrain
Source, Fontaine, Puits, Réservoir
Groupe fortifié, Fort
Limites: d'Etats avec bornes / de Départements / d'Arrondissements / de Cantons / de Communes
Bois, Bruyère, Vergers, Jardins, Vignes, Prés
Eglise, Chapelle isolée, Calvaire
Moulins: à vent, à eau
Carrières: à ciel ouvert, souterraine
Points géodésiques, Point coté
Population (en milliers d'habitants) 12,7

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL — 136 bis, Rue de Grenelle - PARIS (VIIe)

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

CORBEIL

CARTE DE FRANCE AU 50.000E (Type 1922) — QUADRILLAGE KILOMETRIQUE - PROJECTION LAMBERT I - ZONE NORD — Fille XXIII-15

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur susceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes Routes à caractère national ou inter-régional: Existante / Existante à aménager / Projetée
- Route à caractère régional ou intercommunal: Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager: Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur	●	◎
« 2e degré	●	◎ Localisé / ○ Non localisé
« Technique	◐	○ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications « Réception	♦	◇
« Émission	✦	✧
Aérodrome	✈	✈
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	✝	✝
Gare routière	G.R.	
Parc de stationnement	Ⓟ	

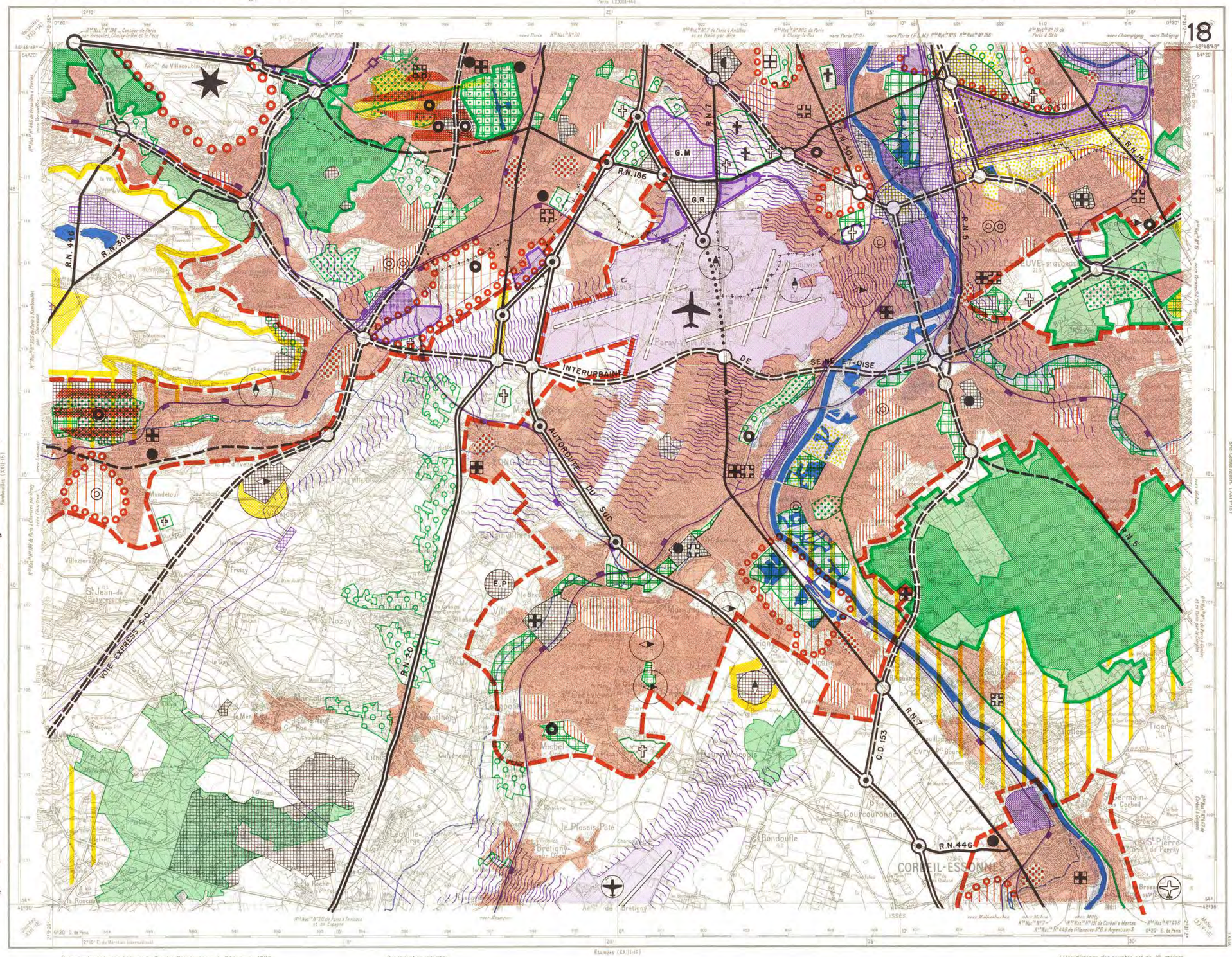

Dressé, dessiné et publié par le Service Géographique de l'Armée en 1938 d'après les travaux exécutés sur le terrain en 1901 — Revisé en 1933-34 — Mise à jour partielle en 1955

Reproduction interdite

Route nationale — Autoroute: de grande communication; Chemins: régulièrement entretenu, irrégulièrement entretenu; Chemin d'exploitation, sentier; Sentier; Aérodrome

Chemins de fer: à 4 voies, à 2 voies, à 1 voie, à voie étroite; Gare, Station, Halte, Arrêt; Tunnel; Câbles transporteurs: de force électrique, d'exploitation

Étampes (XXIII-16)

Voirie et Transportation — Exposition de Cartes — Nivellement Bureaux — Pour renseigner et utiliser cette carte, le Nivellement Général de la France, les Bornes de ONIG

Echelle 1/50000

Mètres 1000 500 0 — 0 1 2 3 4 5 Kms

Bois, Broussailles, Vergers, Jardins, Vignes, Houblonnières

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS — INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL — 136 bis, Rue de Grenelle — PARIS (VII)

Lac ou Étang (permanent, Eau (perm.), Marais; Source ou Fontaine, Puits ou Citerne, Rte; Canal Navigable, Port, Gare, Écluse; Aqueduc souterrain; Église, Chapelle isolée, Calvaire; Moulin à eau, Moulin à vent (Éoliennes); Carrières: à ciel ouvert, souterraines; Cimetières: chrétien, musulman, israélite

L'équidistance des courbes est de 10 mètres

Limites: d'État avec bornes; de Département; d'Arrondissement; de Canton; de Commune

Points Géodésiques, Point coté; Population en milliers d'habitants; Groupe forestier, Parc

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE
approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION
COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

BRIE-COMTE ROBERT

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE
PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXIV-15

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur suceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Routes à caractère national ou inter-régional : Existante / Existante à aménager / Projetée
- Route à caractère régional ou intercommunal : Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager : Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur	●	◎
« 2e degré	●	◎ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	◎ Localisé / ◎ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications « Réception	♦	◇
« Émission	♦	◇
Aérodrome	✈	✈
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	✝	✝
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

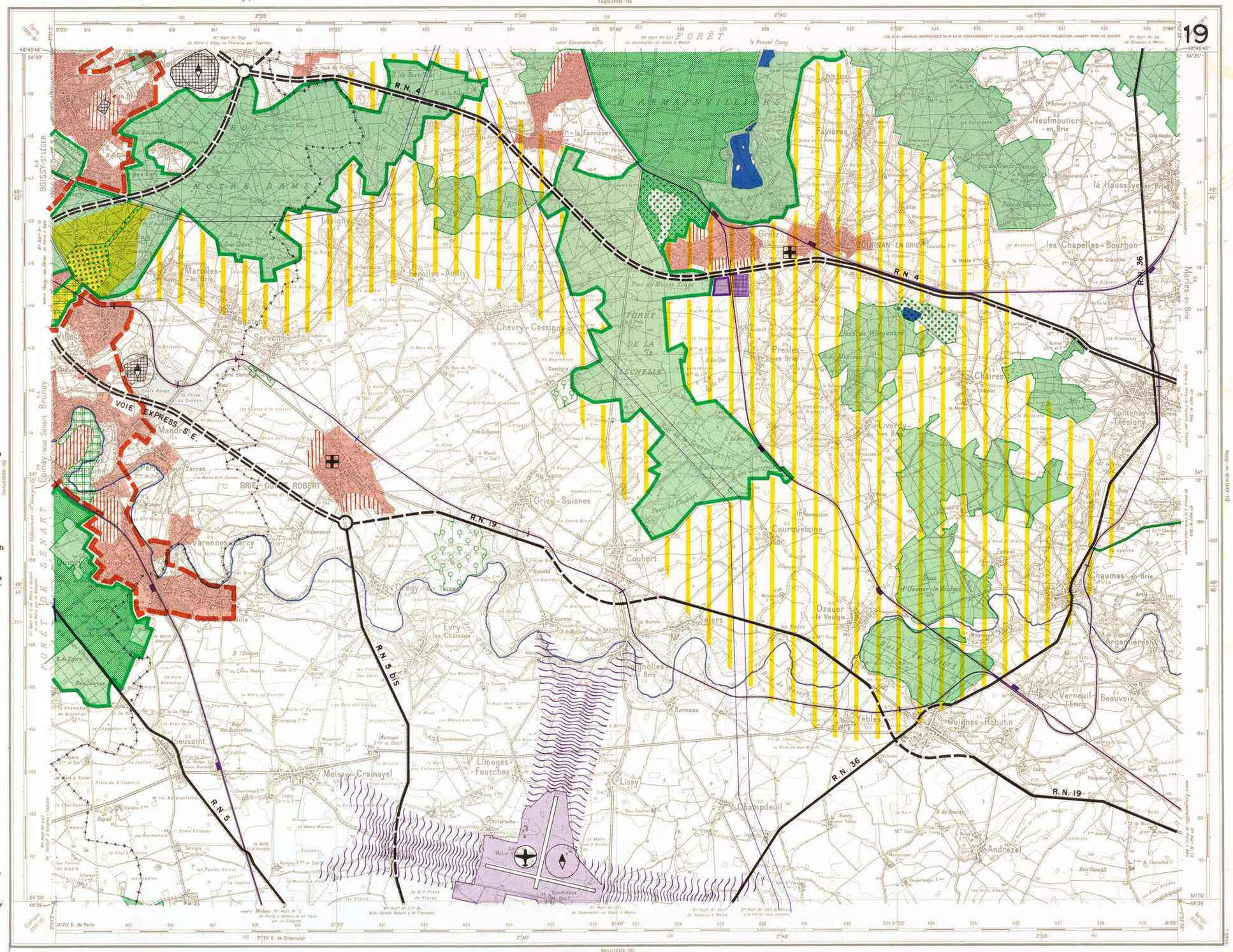
19
R.N. 4
R.N. 19
R.N. 5
R.N. 5 bis
R.N. 36
VOIE EXPRESS S.E.
FORÊT DE LA RECHELLE
FORÊT DE SENART
BOIS NOTRE DAME
BRIE-COMTE ROBERT
Lieusaint
Moissy-Cramayel
Limoges-Fourches
Melun
Champeuil
Andrezel
Yèbles
Cuisines-Rabutin
Verneuil-l'Etang
Beauvoir
Argenteuil
Ozoir-la-Ferrière
Tournan-en-Brie
Gretz
Chevry-Cossigny
Grisy-Suisnes
Coubert
Ozouer-le-Voulgis
Soiers
Chaumes-en-Brie
Mandres-en-Brie
Lissy
Barneau
Varennes-Marcy
Quincy
Villecresnes
Santeny
Servon
Marolles-en-Brie
Lésigny
Favières
Neufmoutiers-en-Brie
la Houssaye-en-Brie
les Chapelles-Bourbon
Presles-en-Brie
Liverdy-en-Brie
Courquetaine
Forest
Lonteny-le-Lésigny
Chatres
Bois d'Ozouer-le-Voulgis
Bois de Villegenard
Bois de Maison Rouge
Parc de l'Armainvilliers
Parc de l'Aubert
Parc de la Grange
Parc de l'Empereur
Bois de Vaux
Bois de Rissy
Bois de Tigery
Bois Carruge
Bois des Roussettes
Bois Renault
Bois Gauthier
Bois de Boissy
Bois de Vaux
Bois de Tontuit
Bois de la Folie
Bois de Maison Rouge
Bois de la Grange
Bois de Martin
Bois de Chartrouvin
Bois de Vaux
Bois de Rissy
Bois de Boissy
Bois de Vaux
Bois de Tigery
Bois Carruge
Bois des Roussettes
Bois Renault
Bois Gauthier

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE
approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION
COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

ROZAY - EN - BRIE

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE
PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXV-15

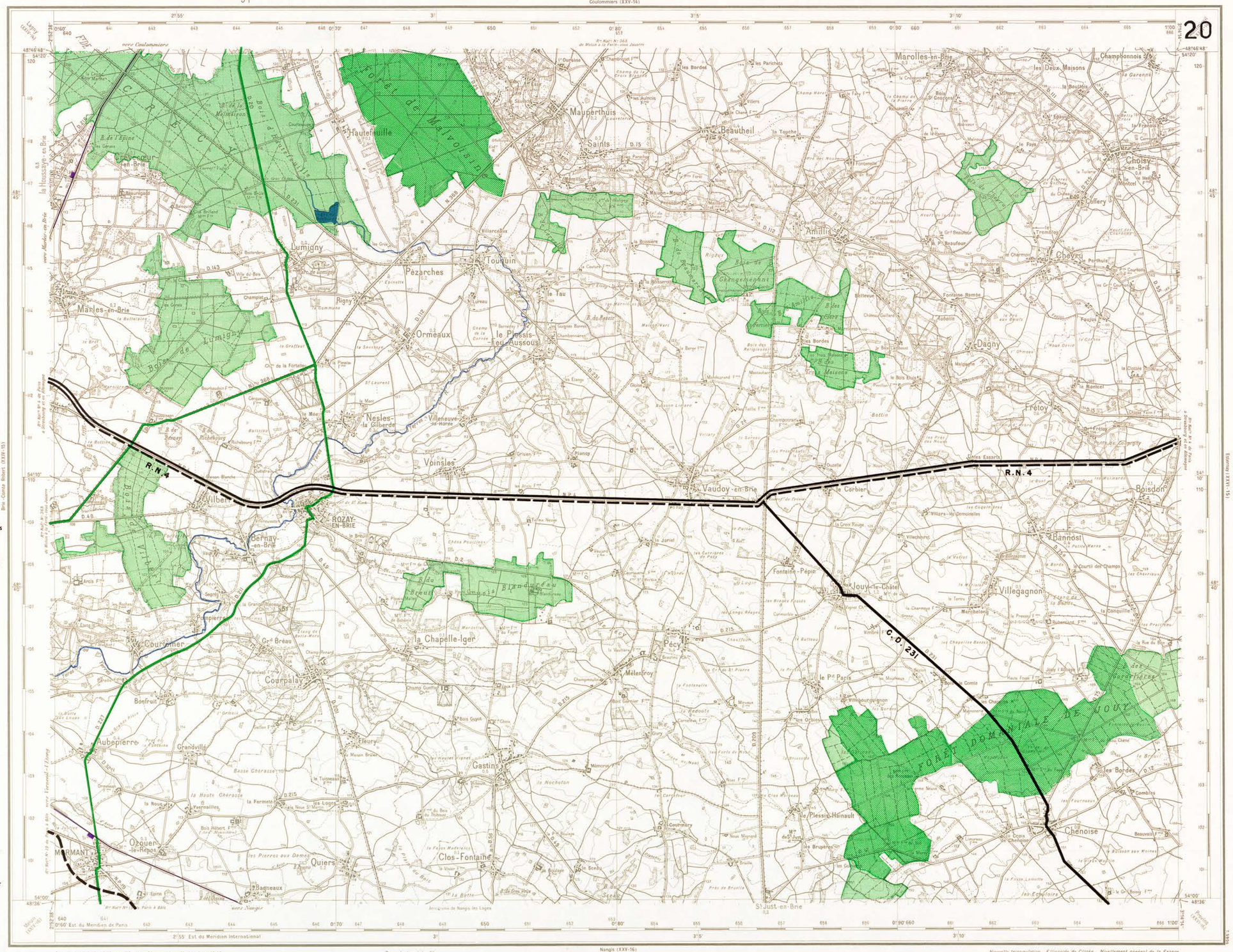
20
Coulommiers (XXV-14)
Nangis (XXV-16)
Marles-en-Brie
Lumigny
Pézarches
Touquin
Mauperthuis
Saints
Beautheil
Hautefeuille
Marolles-en-Brie
Les Deux Maisons
Champbonnois
Choisy-en-Brie
Amillis
Chevru
Dagny
Fréloy
Boisdon
Bannost
Villegagnon
Jouy-le-Châtel
Fontaine-Pépin
Le Pt Paris
Le Plessis-Hainault
Chenoise
Vaudoy-en-Brie
Le Corbier
Voinsles
Villeneuve-le-Comte
Nesles-la-Gilberde
Ormeaux
Le Plessis-Feu-Aussous
Vilbert
ROZAY-EN-BRIE
Bernay-en-Brie
Courtomer
Courpalay
Bonfruit
Aubepierre
Grandville
Ozouer-le-Repos
MORMANT
Quiers
Bagneaux
Gastins
Fleury
Clos-Fontaine
Mélentroy
Pécy
La Chapelle-Iger
Gnd Bréau
St Just-en-Brie
R.N.4
C.D.231
CARREFOUR
Forêt de Malvoisin
Bois de Lumigny
Bois de Gangemenant
Bois de Bréau
Bois de Birondeau
Bois de Vaudoy
Bois de Villeneuve
Bois de Fréloy
Bois de Bannost
Bois de Jouy
Bois de Chenoise
Bois de Choisy
Bois de Mauperthuis
Bois de Beautheil
Bois de Marolles
Bois de Pécy
Bois de Gastins
Bois de Courpalay
Bois de Bernay
Bois de Vilbert
Bois de Courtomer
Bois de Bonfruit
Bois de Aubepierre
Bois de Quiers
Bois de Bagneaux
Bois de Clos-Fontaine
Bois de Mélentroy
Bois de Fleury
Bois de Gastins
Bois de Villegagnon
Bois de Jouy-le-Châtel
Bois de Fontaine-Pépin
Bois de Chenoise
Bois de Boisdon
Bois de Bannost
Bois de Fréloy
Bois de Dagny
Bois de Amillis
Bois de Chevru
Bois de Choisy
Bois de Marolles
Bois de Mauperthuis
Bois de Beautheil
Bois de Saints
Bois de Hautefeuille
Bois de Lumigny
Bois de Villeneuve
Bois de Vaudoy
Bois de Birondeau
Bois de Bréau
Bois de Gnd Bréau
Bois de Courpalay
Bois de Bernay
Bois de Vilbert
Bois de Courtomer
Bois de Bonfruit
Bois de Aubepierre
Bois de Quiers
Bois de Bagneaux
Bois de Clos-Fontaine
Bois de Mélentroy
Bois de Pécy
Bois de Gastins
Bois de Fleury

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

ESTERNAY

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXVI-15

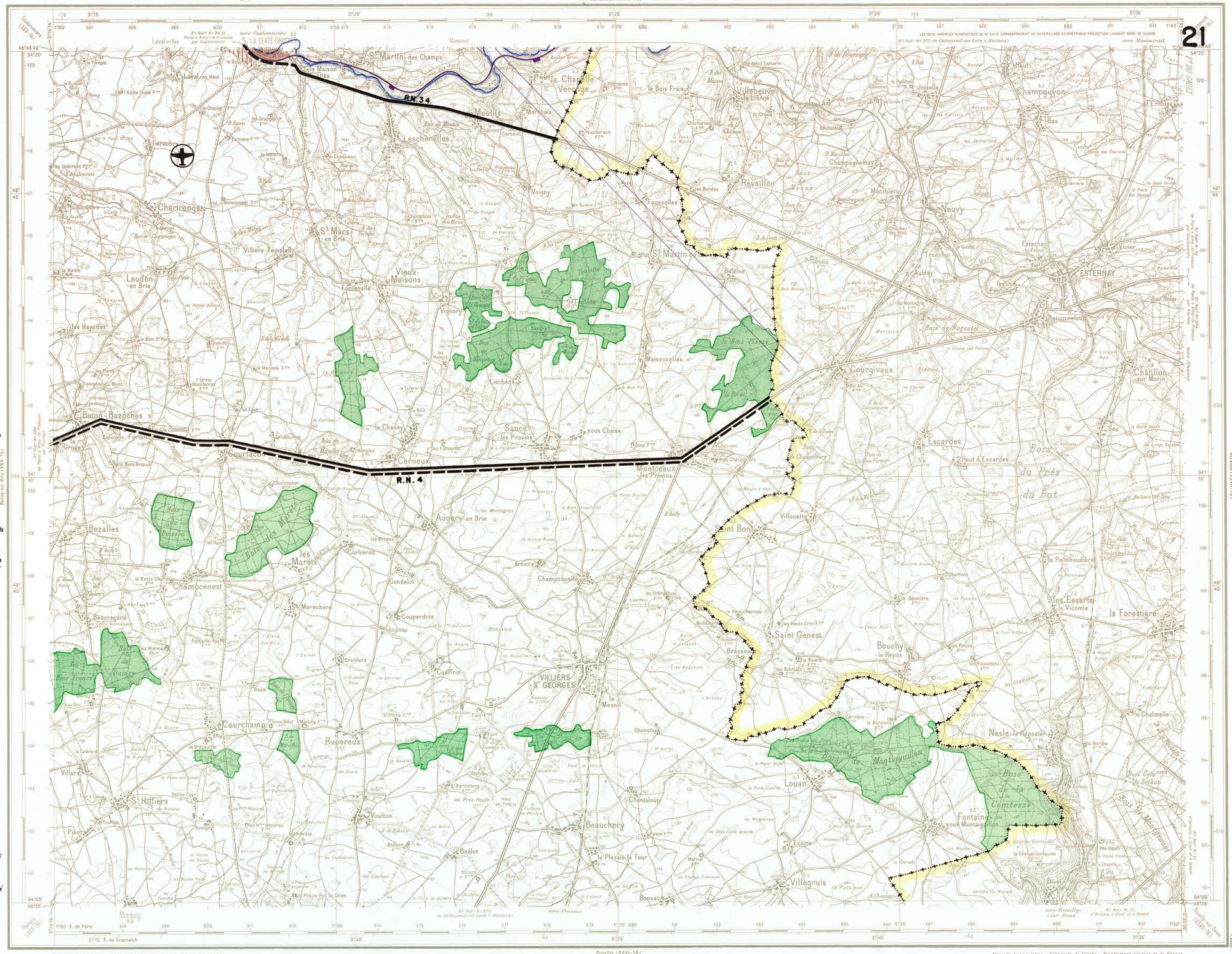
21
RN.34
RN.4
LA FERTÉ-GAUCHER
ESTERNAY
Montmirail (XXVI-14)
Provins (XXVI-16)
Sézanne (XXVI-15)
Rozoy-en-Brie (XXV-15)
Bois de Montaiguillon
Bois de la Comtesse
Bois de Montgeroust
Bois Plaisir
Bois des Marets
Bois de Quincy
Bois France
Bois Chenu
Bois Commun de Bethon
Bois de Nogentel
Bois du Pres du But
Bois de Villeneuve
Bois de Villiers
Bois de Villiers-Templiers
Bois de Vieux-Maisons
Bois de Sancy
Bois de Courtacon
Bois de Courbouzon
Bois de Bezalles
Bois de Champcenest
Bois de Beauregard
Bois de Chartrongas
Bois de Leudon-en-Brie
Bois de Saint Martin-du-Tertre
Bois de Saint Bon
Bois de Saint Genest
Bois de Bouchy-le-Repos
Bois de Nesle-la-Reposte
Bois de Fontaine-sous-Montaiguillon
Bois de Louan
Bois de Villegruis
Bois de Villiers-Saint-Georges
Bois de Rupereux
Bois de Courchamp
Bois de Champcenest
Bois de Beauregard
Bois de Chartrongas
Bois de Leudon-en-Brie
Bois de Villiers-Templiers
Bois de Vieux-Maisons
Bois de Sancy
Bois de Courtacon
Bois de Courbouzon
Bois de Bezalles
Bois de Quincy
Bois France
Bois Chenu
Bois Commun de Bethon
Bois de Montgeroust

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

DOURDAN

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXII-16

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur suceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Routes à caractère national ou inter-régional: Existante / Existante à aménager / Projetée
- Route à caractère régional ou intercommunal: Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager: Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur	●	◎
« 2e degré	●	◎ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	◎ Localisé / ◎ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications « Réception	◆	◇
« Émission	◆	◇
Aérodrome	✈	✈
Héliport	✈	✈
Centrale Thermique	▟	▟
Cimetière	†	†
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement	Ⓟ	Ⓟ

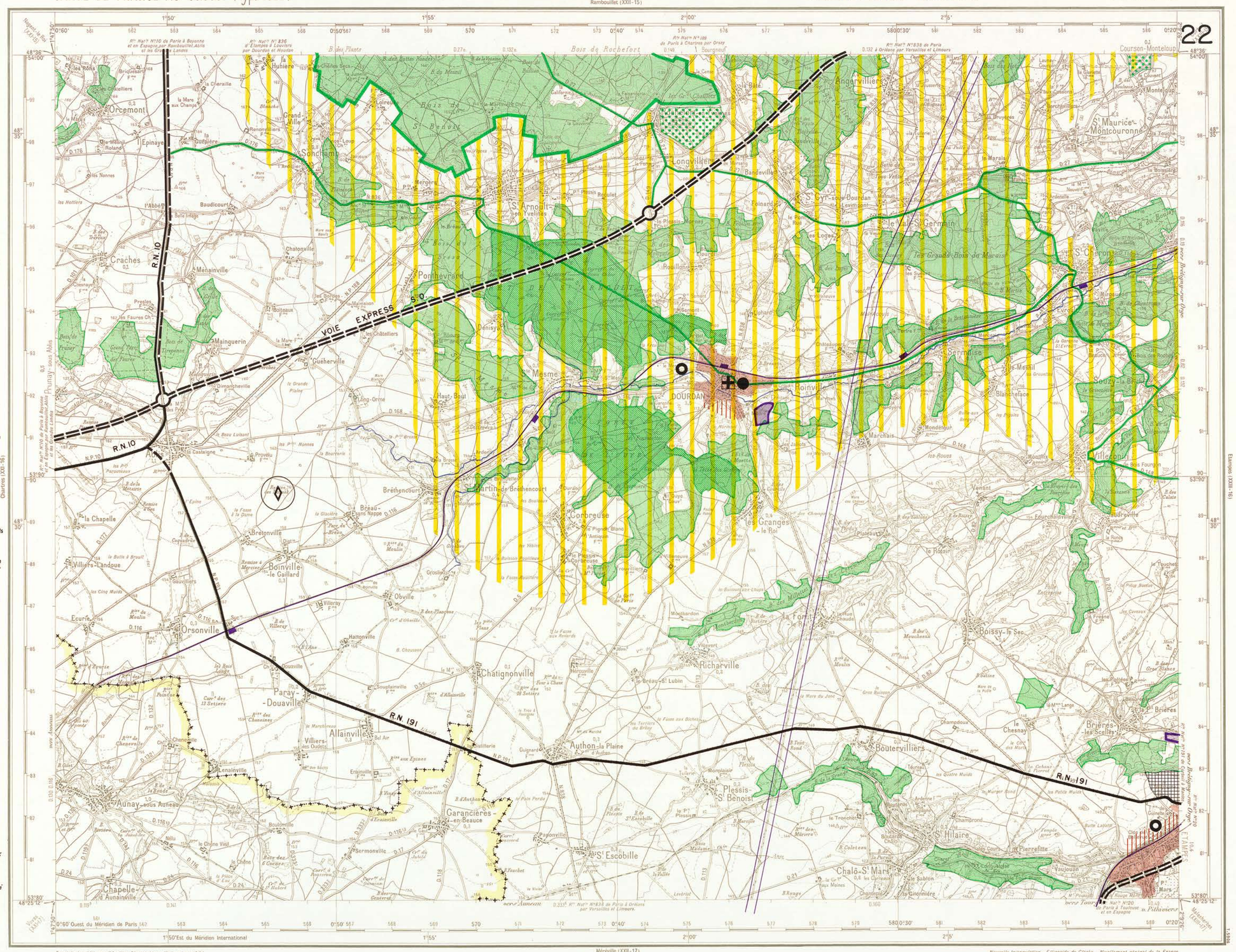

Dessiné et publié par l'Institut Géographique National en 1954, d'après des levés stéréotopographiques aériens (restitution à l'appareil Poivilliers), complétés sur le terrain en 1950-51.
Reproduction interdite.

Nouvelle triangulation. Ellipsoïde de Clarke. Nivellement général de la France
Toutes les cotes figurant sur la carte se rapportent au sol. L'équidistance des courbes est de 10 mètres
La chiffraison des courbes est disposée de telle sorte que le sommet des chiffres soit orienté vers le haut du terrain.
Dans les cuvettes, la flèche est dirigée vers le fond.

Echelle 1:50.000

Autoroute
Routes nationales N.P. (Nat.ux prioritaire) ou N. (Nationale): de très bonne viabilité N.P.14 ou N.17; de bonne viabilité N.P.21 ou N.27; de viabilité moyenne N.37
Chemins départementaux D.P. (Dép.ux prioritaire) ou D. (Départemental): de bonne viabilité D.P.216 ou D.218; de viabilité moyenne D.195; de viabilité médiocre D.28
Autres Chemins empierrés: régulièrement entretenu; irrégulièrement entretenu
Ch.ins d'exploit. Lieu f.ier Sentier mul.r Sentier, Layon
Chemins de fer: à 4 voies; à 2 voies; à 1 voie; à voie étroite de 1m. de moins de 1m.; Gare, Station, Halte, Arrêt; Tunnels moins de 500m. plus de 500m.; Voies de service, de garage; Viaduc, Ponts; en déblai et en remblai; déposés: à 1 voie, à voie et 2 de 1m.
Câbles transporteurs: de force électrique; d'exploitation
Haies ou Clôtures végétales: Murs, Murs en ruines
Aérodrome
Bois, Broussailles, Vergers, Plantations, Vignes
Lac ou Etang permanent, Etang périodique, Marais
Source ou Fontaine, Puits ou Citerne, R.ioir, A.b. ou L.
Canal navigable: Port, Gare, Ecluse
C.n non navigable, C.n d'irrigation ou Fossé
Aqueduc: sur le sol, souterrain
Aqueduc sur viaduc
Eglise, Chapelle, Calvaire
Moulin à eau, Moulin à vent, Eolienne
Carrières: à ciel ouvert, souterr.n, P.ts de Mine
Cimetières: chrétien, musulman, israélite
Limites: d'Etat avec bornes; de Département; d'Arrondissement; de Canton; de Commune; de Camp.
Arbres isolés: bouleau, fuseau, palmier
Population en milliers d'habitants
Points Géodésiques, Point coté
Courbes: intercalaires, de cuvette

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL — 136bis Rue de Grenelle - Paris (VIIe)

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

CHARTRES

CARTE DE FRANCE AU 50000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXI-16

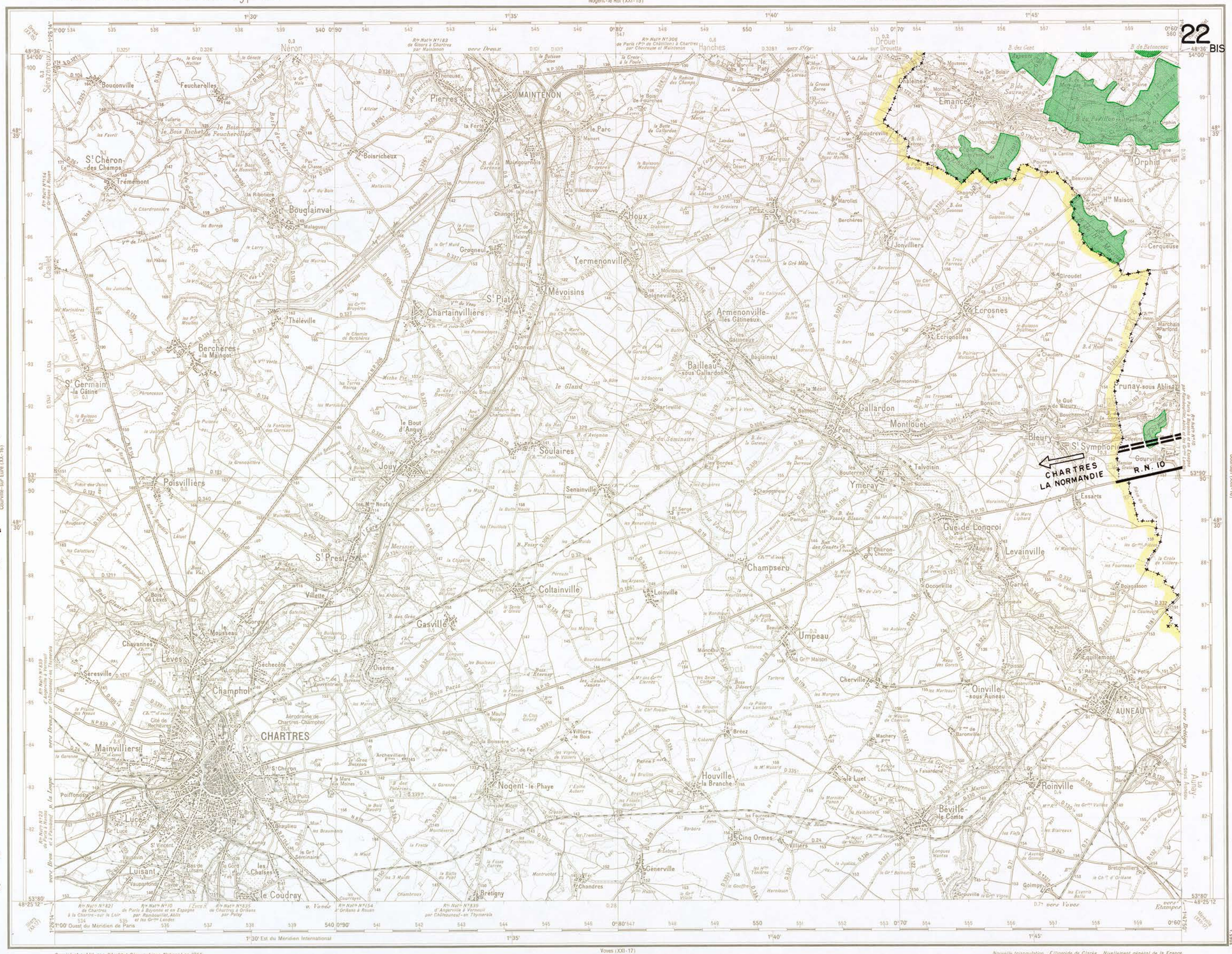

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur suceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes Routes à caractère national ou inter-régional: Existante / Existante à aménager / Projetée
- Route à caractère régional ou intercommunal: Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager: Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur	◉	◉
« 2e degré	●	○ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	○ Localisé / ◎ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications « Réception	◆	◇
« Émission	✦	✧
Aérodrome	✈	✈
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	✝	✝
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

Arrondissement de Dreux — Arrondissement EURE-ET-LOIR — Chartres — SEINE-ET-OISE

Cantons:
1. Châteauneuf-en-Thymerais
2. Nogent-le Roi
3. Maintenon
4. Chartres-Nord
5. Chartres-Sud
6. Auneau
7. Rambouillet
8. Dourdan-Sud

La déclinaison magnétique correspond au centre de la feuille et au 1er Janvier 1956

N.G. — N.M. 0°61' — 6°89'

La déclinaison magnétique diminue chaque année de 18 minutes centésimales

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

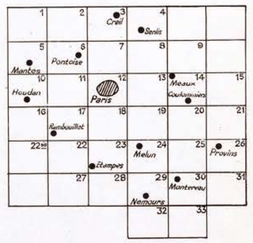

Dessiné et publié par l'Institut Géographique National en 1955, d'après les levés de 1952.
Reproduction interdite.

Nouvelle triangulation. Ellipsoïde de Clarke. Nivellement général de la France.
Toutes les cotes figurant sur la carte se rapportent au sol. L'équidistance des courbes est de 10 mètres.
La chiffraison des courbes est disposée de telle sorte que le sommet des chiffres soit orienté vers le haut du terrain.
Dans les cuvettes, la flèche est dirigée vers le fond.

Échelle 1:50 000

0 1 2 3 4 5 6 Km

Autoroute

Routes nationales N.P. (Nat.le prioritaire) ou N. (Nationale): de très bonne viabilité N.P.14 ou N.17; de bonne viabilité N.P.21 ou N.27; de viabilité moyenne N.37

Chemins départementaux D.P. (Dtal prioritaire) ou D. (Départemental): de bonne viabilité D.P.216 ou D.218; de viabilité moyenne D.195; de viabilité médiocre D.28

Autres Chemins empierrés: régulièrement entretenu; irrégulièrement entretenu

Ch.ins d'exploit., Lais. f.ers ... Sentier mul.r ... Sentier, Layon

Chemins de fer: à 4 voies; à 2 voies; à 1 voie; à voie étroite: de 1 m. ... de moins de 1 m.; Gare 1 Station, Halte 2 Arrêt; Tunnels, moins de 500 m., plus de 500 m.; Voies de service, de garage; Viaduc, Ponts; en déblai et en remblai; déposés: à 1 voie ... à voie de 1 m. ...

Câbles transporteurs: de force électrique; d'exploitation

Haies ou Clôtures végétales ... Murs ... Murs en ruines

Aérodrome

Bois — Broussailles — Vergers — Plantations — Vignes

Lac ou Étang permanent, Étang périodique, Marais

Source, Puits ou Citerne, Ch.ins d'eau, R.ivs

Canal navigable, Port, Gare, Écluse

C.ns non navigables, C.ns d'irrigation ou Fossé

Aqueducs: sur le sol, souterrain

Aqueduc sur viaduc

Église, Chapelle, Calvaire

Moulin à vent, Moulin à vent, Éolienne

Carrières: à ciel ouvert, souterr.ns, P.ts de Mine

Cimetières: chrétien, musulman, israélite

Limites: d'État avec bornes; de Département; d'Arrondissement; de Canton; de Commune; de Camp.

Arbres isolés: boule, fuseau, palmier

Population en milliers d'habitants: 0,8 — 13,9

Points Géodésiques, Point coté

Courbes: intercalaires, de cuvette

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL — 136 bis Rue de Grenelle - Paris (VIIe)

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

ETAMPES

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXIII-16

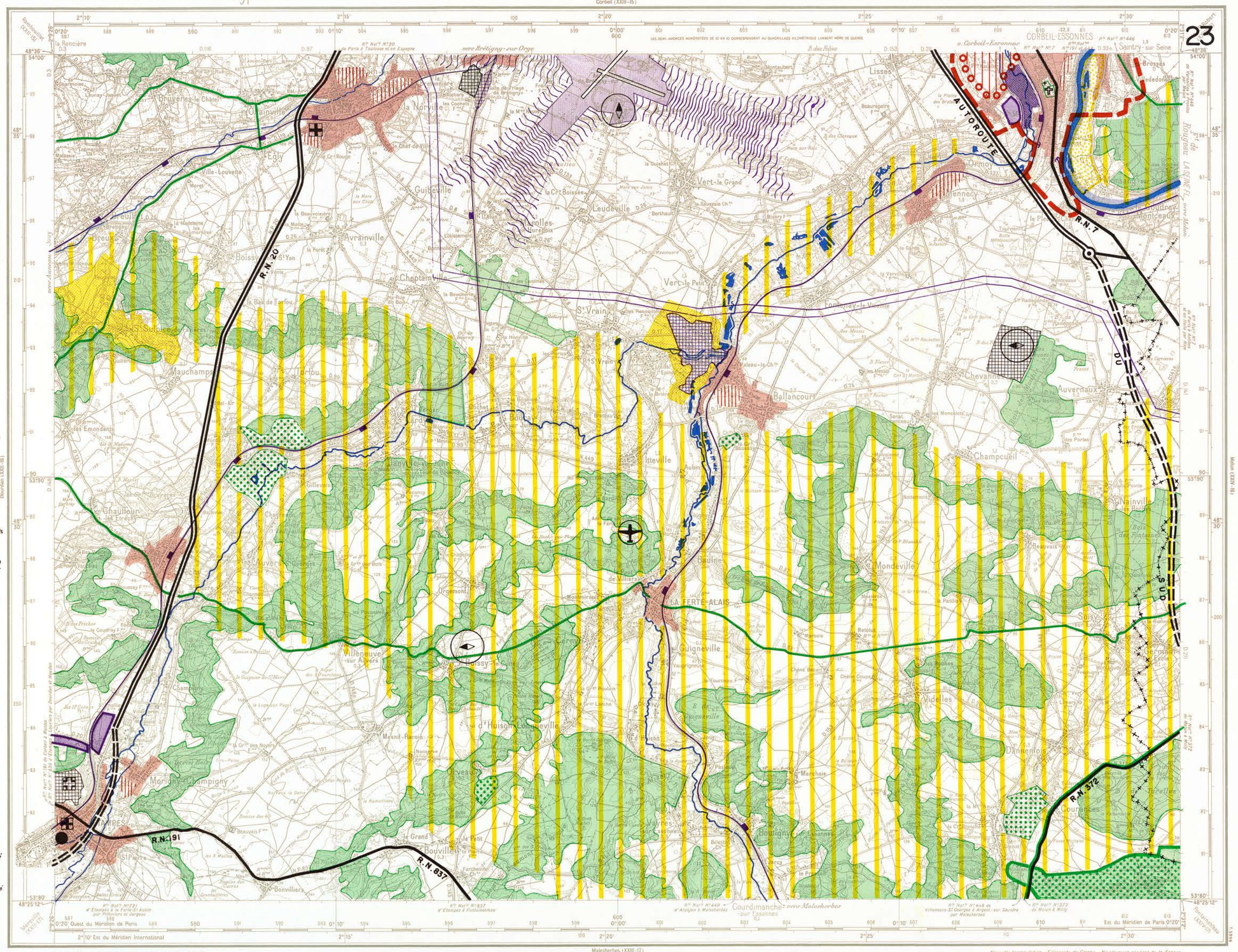

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur susceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Routes à caractère national ou inter-régional: Existante / Existante à aménager / Projetée
- Route à caractère régional ou intercommunal: Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager: Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur	●	◎
« 2e degré	●	◎ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	◎ Localisé / ◎ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications « Réception	◆	◇
« Émission	◆	◇
Aérodrome	✈	✈
Héliport	✈	✈
Centrale Thermique	▟	▟
Cimetière	✝	✝
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

Dessiné et publié par l'Institut Géographique National en 1953, d'après des levés stéréotopographiques aériens (restitution à l'appareil Pouvillers), complétés sur le terrain en 1950. Mise à jour partielle en 1956.
Reproduction interdite.

Malesherbes (XXIII-17)

Echelle 1:50.000

Nouvelle triangulation. Ellipsoïde de Clarke. Nivellement général de la France.
Toutes les cotes figurant sur la carte se rapportent au sol. L'équidistance des courbes est de 10 mètres.
La chiffraison des courbes est disposée de telle sorte que le sommet des chiffres soit orienté vers le haut du terrain.
Dans les cuvettes, la flèche est dirigée vers le fond.

Autoroute

Route nationale N.P. (Nat.e prioritaire) ou N. (Nationale): de très bonne viabilité — N.P. 14 ou N. 17; de bonne viabilité — N.P. 21 ou N. 27; de viabilité moyenne — N. 37

Chemins départementaux O.P. (Dépt.al prioritaire) ou D. (Départemental): de bonne viabilité — D.P. 216 ou D. 218; de viabilité moyenne — D. 195; de viabilité médiocre — D. 28

Autres Chemins empierrés: régulièrement entretenu; irrégulièrement entretenu

Ch.ins d'exploit., Lais f.ts, Sentier mul.t, Sentier, Layon

Chemins de fer: à 4 voies; à 2 voies; à 1 voie — à voie étroite: de 1 m., de moins de 1 m.; Gare, Station, Halte, Arrêt; Tunnels: moins de 500 m., plus de 500 m.; Voies de service, de garage; Viaduc, Ponts; en déblai et en remblai; déposés: à 1 voie, à voie étr.e de 1 m.

Câbles transporteurs: de force électrique; d'exploitation

Haies ou Clôtures végétales, Murs, Murs en ruines

Aérodrome

Bois, Broussailles, Vergers, Plantations, Vignes

Lac ou Etang permanent, Etang périodique, Marais

Source ou Fontaine, Puits ou Citerne, R.ves, Ab.ts ou L.s

Canal navigable, Port, Gare, Ecluse

C.ux non navigable, C.ux d'irrigation ou Fossé

Aqueducs: sur le sol, souterrain

Aqueduc sur viaduc

Eglise, Chapelle isolée, Calvaire

Moulin à eau, Moulin à vent, Eolienne

Carrières: à ciel ouvert, souter.ne, P.ts de Mine

Cimetières: chrétien, musulman, israélite

Limites: d'Etat avec bornes; de Département; d'Arrondissement; de Canton; de Commune; de Camp

Arbres isolés: feuillu, fuseau, palmier

Population en milliers d'habitants

Points Géodésiques, Point coté

Courbes: intercalaires, de cuvette

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL — 136 bis Rue de Grenelle - Paris (VIIe)

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

MELUN

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXIV-16

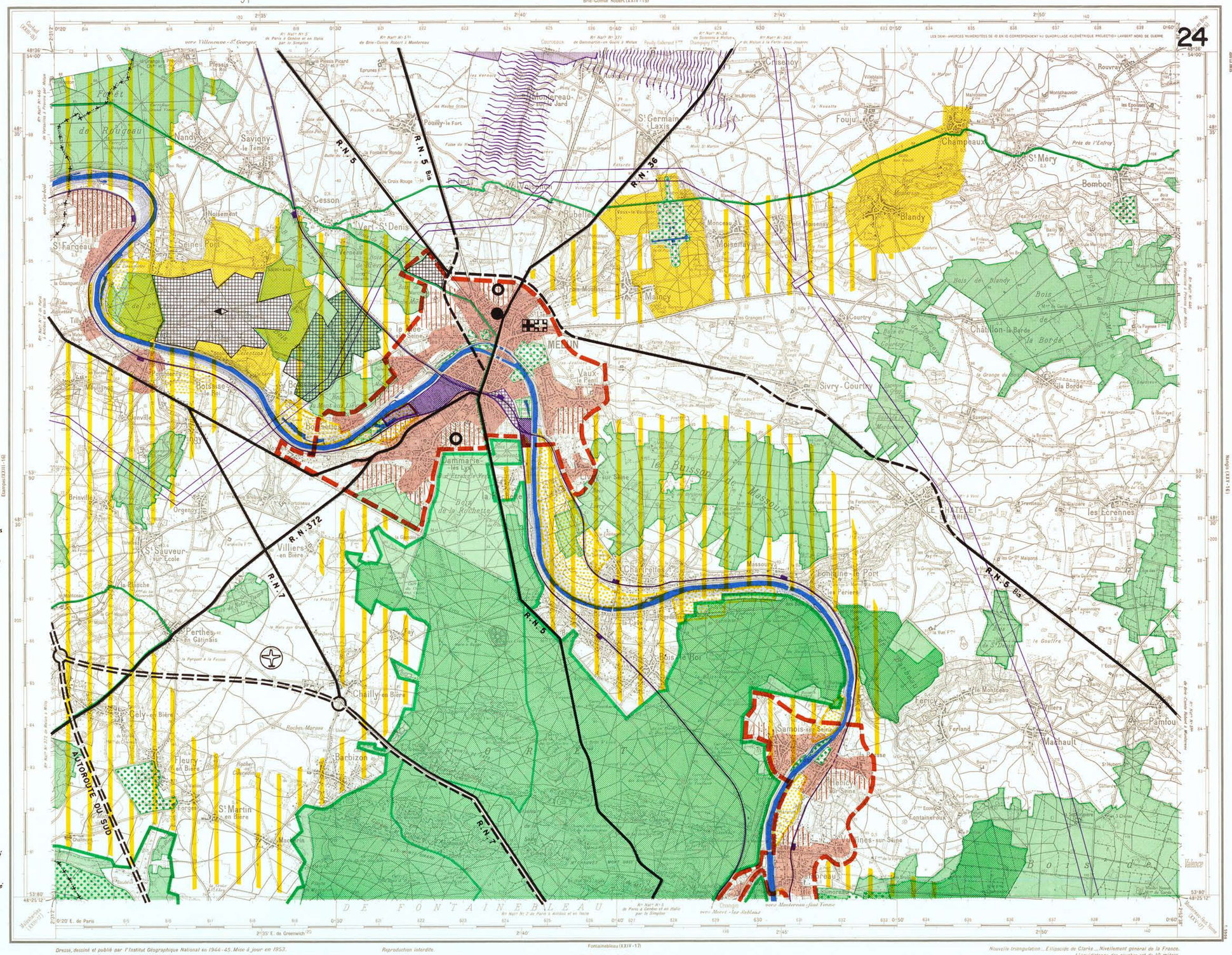
24
MELUN
Vaux-le Pénil
Dammarie-les Lys
Voisenon
Savigny-le Temple
Nandy
Cesson
Vert-St Denis
St Germain Laxis
Fouju
Champeaux
St Méry
Bombon
Blandy
Rubelles
Mormant
Maincy
Moisenay
Courtry
Sivry-Courtry
Chartrettes
Fontaine-le Port
Samois-sur-Seine
Héricy
Vulaines-sur-Seine
Boissise-la Bertrand
Boissise-le Roi
Perthes en Gâtinais
Chailly en Bière
Villiers en Bière
St Sauveur sur Ecole
Barbizon
Fleury en Bière
St Martin en Bière
Forges
Cely en Bière
Orgenoy
Brinville
Moulignon
Pomponne
Saint-Fargeau
Seine-Port
Noisement
Pouilly-le Fort
Montereau sur le Jard
Crisenoy
Rouvray
Montchauvoir
Mamoussin
Les Ecrennes
Le Haute-Bruyère
Pamfou
Mashault
Ferlend
Fontaineroux
Bois de Fontainebleau
Bois de Blandy
Bois de la Borde
Bois de Chatillon-la Borde
Bois de Rougeau
Bois de la Rochette
Bois de Boissise
Bois de Massoury
Bois de Samois
Bois de Valvenne
Bois de Vaux
Bois de Vulaines
Bois de Héricy
Bois de Bréau
Bois de Mormant
Bois de Rubelles
Bois de Cesson
Bois de Fouju
Bois de Chartrettes
Bois de Fontaine-le Port
Bois de Boissise-le Roi
Bois de Boissise-la Bertrand
Bois de Dammarie-les Lys
Bois de Voisenon
Bois de Maincy
Bois de Moisenay
Bois de Courtry
Bois de Sivry-Courtry
Bois de Crisenoy
Bois de Rouvray
Bois de Champeaux
Bois de St Méry
Bois de Bombon
Bois de Mormant
Bois de Rubelles
Bois de Cesson
Bois de Vert-St Denis
Bois de Savigny-le Temple
Bois de Nandy
Bois de Pouilly-le Fort
Bois de Montereau sur le Jard
Bois de Perthes en Gâtinais
Bois de Cely en Bière
Bois de Fleury en Bière
Bois de Barbizon
Bois de St Martin en Bière
Bois de Chailly en Bière
Bois de Villiers en Bière
Bois de St Sauveur sur Ecole
Bois de Orgenoy
Bois de Brinville
Bois de Moulignon
Bois de Pomponne
Bois de Saint-Fargeau
Bois de Seine-Port
Bois de Noisement
Bois de Boissise-le Roi
Bois de Boissise-la Bertrand
Bois de Dammarie-les Lys
Bois de Voisenon
Bois de Savigny-le Temple
Bois de Nandy
Bois de Cesson
Bois de Vert-St Denis
Bois de Rubelles
Bois de Mormant
Bois de Maincy
Bois de Moisenay
Bois de Courtry
Bois de Sivry-Courtry
Bois de Crisenoy
Bois de Rouvray
Bois de Champeaux
Bois de St Méry
Bois de Bombon
Bois de Blandy
Bois de Chatillon-la Borde
Bois de la Borde
Bois de Rougeau
Bois de la Rochette
Bois de Boissise
Bois de Massoury
Bois de Samois
Bois de Valvenne
Bois de Vaux
Bois de Vulaines
Bois de Héricy
Bois de Bréau
Bois de Mormant
Bois de Rubelles
Bois de Cesson
Bois de Fouju
Bois de Chartrettes
Bois de Fontaine-le Port
Bois de Boissise-le Roi
Bois de Boissise-la Bertrand
Bois de Dammarie-les Lys
Bois de Voisenon

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

NANGIS

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

Rozay-en Brie (XXV-15)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE
PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXV-16

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur susceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Existante / Existante à aménager / Projetée
- Routes à caractère national ou inter-régional
- Route à caractère régional ou intercommunal — Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager — Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur	●	◉
« 2e degré	●	◉ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	◎ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications « Réception	◆	◇
« Émission	◆	◇
Aérodrome	✈	✈
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	✝	✝
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

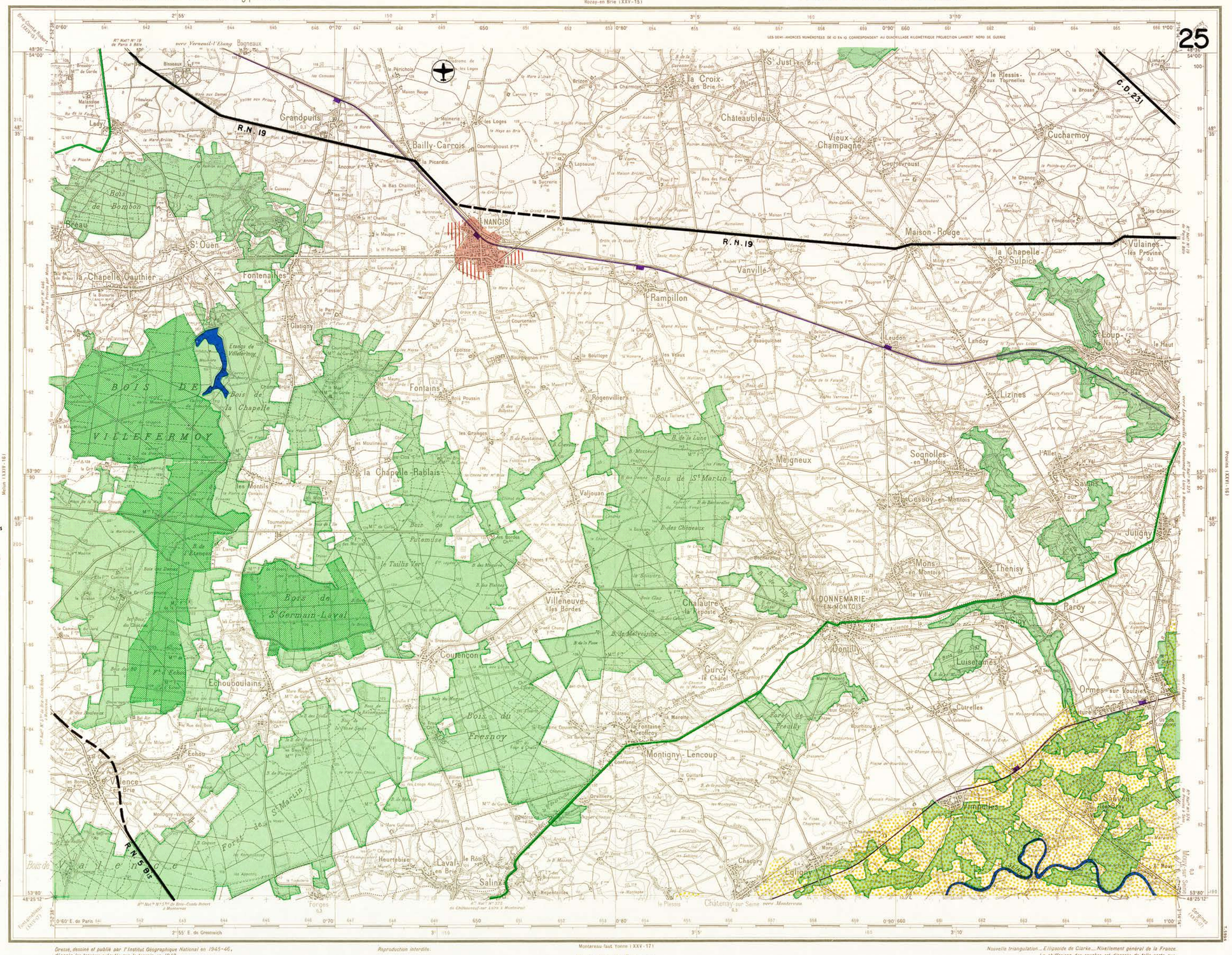
25
R.N. 19
R.N. 5 bis
C.D. 231
NANGIS
Bois de Bombon
Bois de la Chapelle
Bois de Villefermoy
Bois de St Germain-Laval
Bois de Putemuse
Bois de St Martin
Forêt de Fontainebleau
Forêt de Fresnoy
Bois de Valence
Bois de St Martin
Bois de St Martin
Étangs de Villeforing
Grandpuits
Bailly-Carrois
Bréau
St Ouen
la Chapelle Gauthier
Fontenailles
Glatigny
Fontains
la Chapelle-Rablais
Rampillon
Vanville
Maison-Rouge
la Chapelle-Sulpice
Vulaines-lès Provins
Leudon
Landoy
Loup-Naud
Lizines
Meigneux
Sognolles-en-Montois
Cessoy-en-Montois
Mons-en-Montois
Thénisy
Paroy
Donnemarie-en-Montois
Donnilly
Gurcy-le-Châtel
Luisetaines
Ormes-sur-Voulzie
Cuerelles
Montigny-Lencoup
Villeneuve-les Bordes
Chalautre-la Reposte
Coutençon
Echouboulains
Echou
Vimpelles
St Sauveur-Lenduit
Égligny
Chaumy
Chaténay-sur Seine
Salins
Laval-en Brie
Heurtebise
Forges
Bagneaux
Bisseaux
Lady
Malassise
la Croix-en Brie
St Just-en Brie
Châteaubleau
Vieux-Champagne
Coutevroult
Cucharmoy
le Plessis-aux Tournelles
Limoy
Brizon
Lapsauve
la Sucrerie
Courmignoult
Ancour
Coursenan
Epoisses
Bourgogne
la Boulloye
Rogenvillers
Valjouan
Villeneuve-les Bordes
Chalautre-la Reposte
Gurcy-le-Châtel
Montigny-Lencoup
Orvilliers
Heurtebise
Salins
Repentailles
Le Plessis
Chaumy
Égligny
Vimpelles
St Sauveur-Lenduit
Ormes-sur-Voulzie
Cuerelles
Luisetaines
Donnilly
Donnemarie-en-Montois
Mons-en-Montois
Thénisy
Paroy
Cessoy-en-Montois
Sognolles-en-Montois
Meigneux
Lizines
Landoy
Leudon
Loup-Naud
Courtomer
Jutigny
Saints
Fouy
l'Allet
Vulaines-lès Provins
Maison-Rouge
Vanville
Rampillon
Rogenvillers
Fontains
Glatigny
Fontenailles
la Chapelle-Gauthier
Bréau
St Ouen
Bailly-Carrois
Grandpuits
Lady
Bagneaux
Bisseaux
Vernou-l'Étang
Châteaubleau
Vieux-Champagne
Coutevroult
Cucharmoy
la Croix-en Brie
St Just-en Brie
Brizon
Lapsauve
la Sucrerie
Courmignoult

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

PROVINS

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMETRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

F^LLE XXVI-16

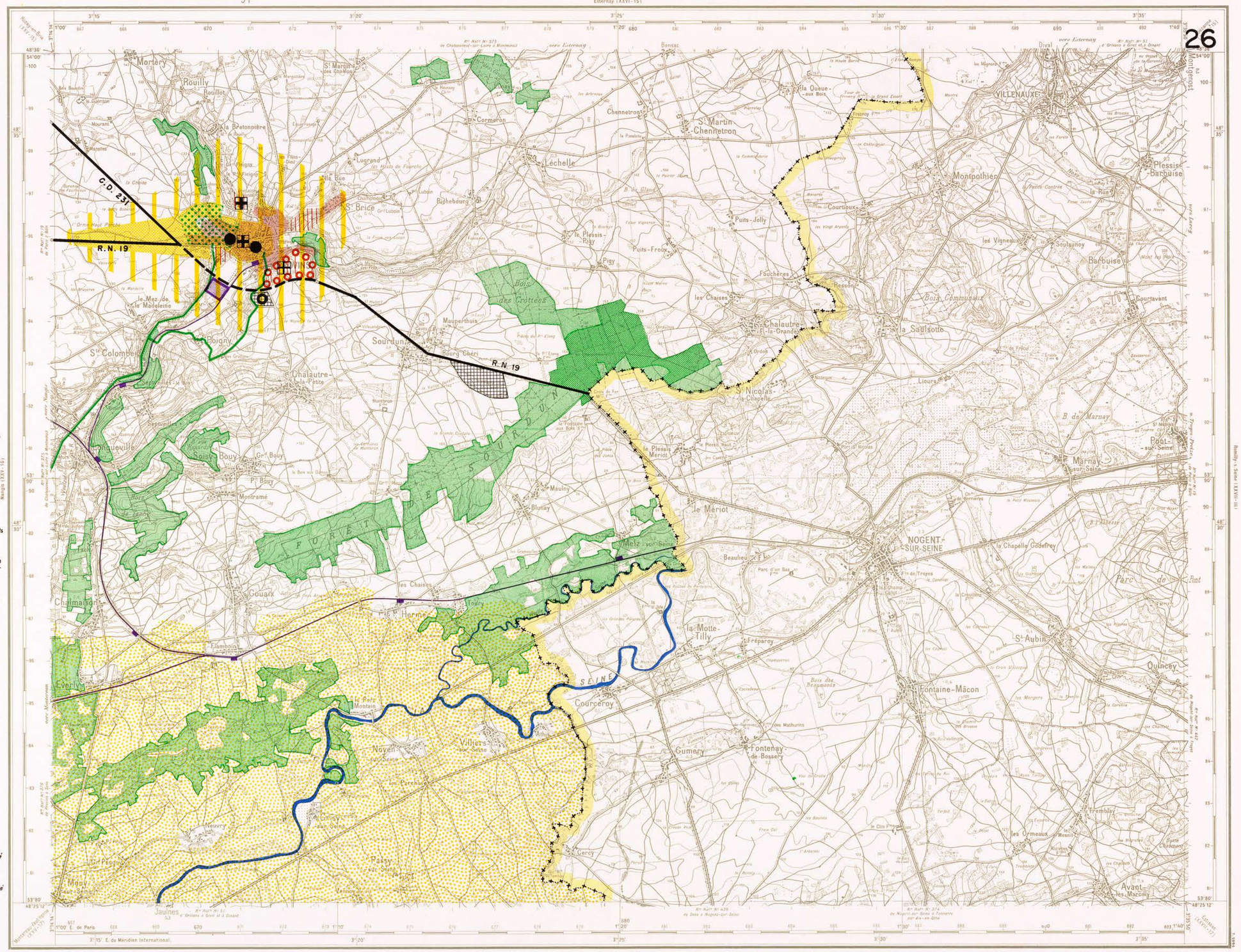
26
Provins
Montaigu
Rouilly
Rouillot
la Bretonpière
Lugrand
Cormeron
Chennetron
St Martin-Chennetron
Léchelle
Richebourg
St Brice
la Rue
Bonsac
la Queue-aux Bois
VILLENAUXE
Montpothier
Courtioux
Puits-Jolly
Puits-Froid
Piqy
Foucheres
les Chaises
les Vigneaux
Soulaunoy
Barbuise
Plessis-Barbuise
Courtavant
la Saulsotte
Liours
St Chalautre-F.-la-Grande
St Nicolas-la-Chapelle
le Plessis Meriot
le Meriot
Marnay-sur-Seine
Poul-sur-Seine
NOGENT-SUR-SEINE
la Chapelle Godefroy
Parc de Pont
St Aubin
Quincey
Fontaine-Mâcon
Fontenay-de-Bossery
Gumery
Courceroy
SEINE
Melz-sur-Seine
la Motte-Tilly
Fréparoy
Villiers-sur-Seine
Noyen-sur-Seine
Passy-sur-Seine
Cercey
Avant-les-Marcilly
Jaulnes
Mouy-sur-Seine
Neuvry
Gouaix
Chalmaison
Everly
Hambon
Les Chaises
Le Mez de la Madeleine
Poigny
Ste Colombe
Chalautre-la-Petite
Sourdun
Mauperthuis
Bourg Chéri
Bois des Crottes
FORÊT DE SOURDUN
Chauveville
Soisy-Bouy
Gr Bouy
Pt Bouy
Montramé
Méulny
Blunay
Septveilles
Mortery
Rouilly
St Martin-des Champs
C.D. 231
R.N. 19
Esternay (XXVI-15)
Rouilly-sur-Seine (XXV-16)
Nangis (XXV-16)
Rouilly-s.-Seine (XXVI-16)
Sergines (XXVI-17)
Montereau-Fault-Yonne (XXV-17)
Esternay (XXVI-15)
Bray-sur-Seine (XXVII-16)
Nogent-sur-Seine (XXVII-16)
Romilly-s.-Seine (XXVII-16)
Provins (XXVI-15)
Montereau-Fault-Yonne (XXV-17)
Sergines (XXVI-17)
3°15' E. du Méridien International
3°20'
3°25'
3°30'
3°35'
48°36'
48°35'
48°30'
48°25'12"
53°80'
54°00'
1°00' E. de Paris
1°10'
1°20'
1°30'
1°40'
680
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE
approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION
COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

MÉRÉVILLE

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922) — Dourdan (XXII-16) — QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD — Fille XXII-17

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur susceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes Routes à caractère national ou inter-régional: Existante / Existante à aménager / Projetée
- Route à caractère régional ou intercommunal: Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager: Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur	◉	◎
« 2e degré	●	◉ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	◎ Localisé / ◎ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Télécommunications « Réception	◆	◇
« Émission	◆	◇
Aérodrome	✈	✈
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	✝	✝
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

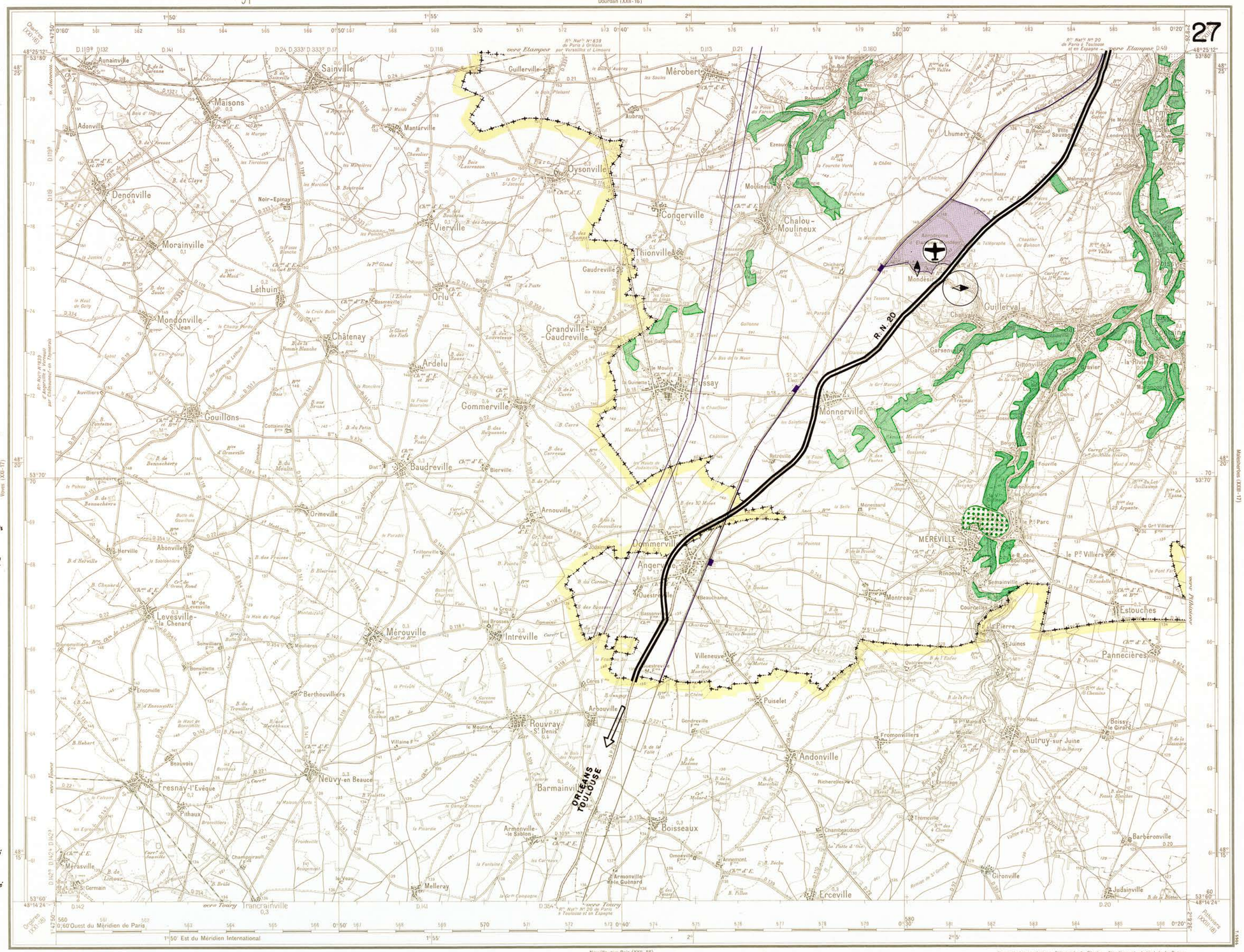

Cantons
1. Auneau
2. Voves
3. Janville
4. Dourdan-Sud
5. Etampes
6. Méréville
7. Outarville
8. Malesherbes
9. Pithiviers

La déclinaison magnétique correspond au centre de la feuille et au 1er Janvier 1955

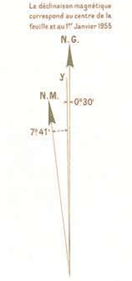

La déclinaison magnétique diminue chaque année de 18 minutes centésimales

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

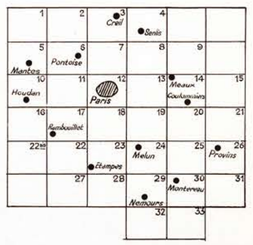

Dessiné et publié par l'Institut Géographique National en 1955 d'après des levés stéréotopographiques aériens (restitution à l'appareil Poivilliers), complétés sur le terrain en 1951
Reproduction interdite.

Nouvelle triangulation. Ellipsoïde de Clarke. Nivellement général de la France.
Toutes les cotes figurant sur la carte se rapportent au sol. L'équidistance des courbes est de 10 mètres.
La chiffraison des courbes est disposée de telle sorte que le sommet des chiffres soit orienté vers le haut du terrain.
Dans les cuvettes, la flèche est dirigée vers le fond.

Echelle 1:50.000

Autoroute
Routes nationales N.P. (Nat^le prioritaire) ou N. (Nationale): de très bonne viabilité — N.P.14 ou N.17; de bonne viabilité — N.P.21 ou N.27; de viabilité moyenne — N.37
Chemins départementaux D.P. (Dép^tal prioritaire) ou D. (Départemental): de bonne viabilité — D.P.216 ou D.218; de viabilité moyenne — D.195; de viabilité médiocre — D.28
Autres Chemins empierrés: régulièrement entretenu; irrégulièrement entretenu
Ch^ins d'exploit., Lois f^ers, Sentier mul., Sentier, Layon

Chemins de fer: à 4 voies; à 2 voies; à 1 voie; à voie étroite de 1m. de moins de 1m.; Gare, Station, Halte, Arrêt; Tunnels moins de 500m. plus de 500m; Voies de service, de garage; Viaduc, Ponts; en déblai et en remblai; déposés: à 1 voie, à voie de 1m

Câbles transporteurs: de force électrique; d'exploitation
Haies ou Clôtures végétales. Murs. Murs en ruines
Aérodrome

Bois, Broussailles, Vergers, Plantations, Vignes

Lac ou Etang permanent. Etang périodique. Marais
Source. Puits ou Citerne. Ch^ne d'Eau. R^ivt
Canal navigable. Port, Gare, Ecluse
C^al non navigable. C^al d'irrigation ou Fossé
Aqueducs: sur le sol, souterrain
Aqueduc sur viaduc
Eglise. Chapelle. Calvaire
Moulin à eau. Moulin à vent. Eolienne
Carrières: à ciel ouvert, souterr^ne. P^ts de Mine
Cimetières: chrétien, musulman, israélite

Limites: d'Etat avec bornes; de Département; d'Arrondissement; de Canton; de Commune; de Camp
Arbres isolés: boule, fuseau, palmier
Population en milliers d'habitants
Points Géodésiques. Point coté
Courbes: intercalaires, de cuvette

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL — 136bis Rue de Grenelle - Paris (VIIe)

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

MALESHERBES

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXIII-17

Etampes (XXIII-16)

Pithiviers (XXIII-18)

Méréville (XXII-17)

Fontainebleau (XXIX-17)

Nemours-Montargis (XXIX-18)

Dourdan (XXII-18)

28

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur susceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère Industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes — Existante / Existante à aménager / Projetée — Routes à caractère national ou inter-régional
- Route à caractère régional ou intercommunal — Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager — Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur	◉	◎
« 2e degré	●	◎ Localisé / ◎ Non localisé
« Technique	◐	⊞ Localisé / ⊞ Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	
Télécommunications « Réception	◊	◊
« Émission		
Aérodrome		
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	†	†
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

Arrond.t de Rambouillet — Arrond.t de SEINE ET OISE (Corbeil-Essonnes) — Arrond.t de Pithiviers LOIRET — Arrond.t de SEINE ET MARNE (de Melun)

Cantons
1 – Etampes
2 – Méréville
3 – la Forêt-Alais
4 – Milly-la-Forêt
5 – Malesherbes
6 – Pithiviers
7 – Puiseaux
8 – la Chapelle-la-Reine

La déclinaison magnétique correspond au centre de la feuille et au 1er Janvier 1958

N.G. — N.M. — 7°39'

La déclinaison magnétique diminue chaque année de 16 minutes centesimales

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 14 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 – 22 – 23 – 24 – 25 – 26 – 27 – 28 – 29 – 30 – 31 – 32 – 33

Oise – Senlis – Montlhéry – Poissy – Meaux – Paris – Coulommiers – Rambouillet – Melun – Provins – Etampes – Montereau – Nemours

Dessiné et publié par l'Institut Géographique National en 1953, d'après des levés stéréotopographiques aériens (restitution à l'appareil Poivilliers), complétés sur le terrain en 1950-51. Mise à jour partielle en 1957. Reproduction interdite.

Nouvelle triangulation — Ellipsoïde de Clarke — Nivellement général de la France.

Toutes les cotes figurant sur la carte se rapportent au sol — L'équidistance des courbes est de 10 mètres. La chiffraison des courbes est disposée de telle sorte que le sommet des chiffres soit orienté vers le haut du terrain. Dans les cuvettes, la flèche est dirigée vers le fond.

Echelle 1:50.000

0 1 2 3 4 5 6 Km.

Autoroute

Route nationale N.P. (Nat.le prioritaire) ou N. (Nationale) — de très bonne viabilité N.P.14 ou N.17 — de bonne viabilité N.P.21 ou N.27 — de viabilité moyenne N.37

Chemins départementaux D.P. (Dép.t prioritaire) ou D. (Départemental) — de bonne viabilité D.P.216 ou D.218 — de viabilité moyenne D.195 — de viabilité médiocre D.28

Autres Chemins empierrés — régulièrement entretenu — irrégulièrement entretenu

Ch.in d'exploit., Lale f.ne ... Sentier mul.r ... Sentier, Layon

Chemins de fer — à 4 voies — à 2 voies — à 1 voie — à voie étroite (de 1 m. de moins de 1 m.) — Gare 1 Station, Halte 2 Arrêt — Tunnels: moins de 500 m., plus de 500 m. — Voies de service, de garage — Viaduc, Pont — en déblai et en remblai — déposés: à 1 Voie ... à voie et 2e de 1 m.

Câbles transporteurs — de force électrique — d'exploitation

Haies ou Clôtures végétales ... Murs ... Murs en ruines

Aérodrome

Bois — Broussailles — Vergers — Plantations — Vignes

Lac ou Etang permanent ... Etang périodique ... Marais

Source ou Fontaine ... Puits ou Citerne ... Ab.s ou L.s

Canal navigable ... Port, Gare, Ecluse

C.al non navigable ... C.al d'irrigation ou Fossé

Aqueducs: sur le sol, souterrain

Aqueduc sur viaduc

Eglise, Chapelle isolée, Calvaire

Moulin à eau, Moulin à vent, Éolienne

Carrières: à ciel ouvert, souter.ne, P.ts de Mine

Cimetières: chrétien, musulman, israélite

Limites — d'Etat avec bornes — de Département — d'Arrondissement — de Canton — de Commune — de Camp

Arbres isolés: boule, fuseau, palmier

Population en milliers d'habitants

Points Géodésiques ... Point cote

Courbes: intercalaires, de cuvette

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL — 136 b/s Rue de Grenelle - Paris (VIIe)

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

FONTAINEBLEAU

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXIV-17

LÉGENDE

- Agglomération de fait (Communes de plus de 2.000 habitants.)
- Zone des affaires
- Zone administrative
- Zone universitaire
- Secteur de rénovation
- Zone pouvant ou devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble de caractère régional
- Zone à urbaniser par priorité
- Secteur suceptible d'être urbanisé
- Limite de la zone urbaine
- Zone industrielle existante
- Zone d'activités industrielles projetée
- Services Publics (ou assimilés) à caractère industriel ou commercial
- Services Publics (ou assimilés) à caractère non industriel
- Aérodromes (classe A,B,C, et Aéroport de Paris)
- Zone de bruit et zone de bruit intense
- Gisement de sables alluvionnaires
- Gisement de sable protégé
- Zone d'exploitation possible du gypse
- Forêt domaniale
- Bois privé
- Ensemble boisé à protéger
- Zone de protection générale
- Zone de protection spéciale
- Principaux sites classés ou inscrits à l'Inventaire supplémentaire
- Espace vert public ou terrain de jeu existant
- Espace vert public ou terrain de jeu projeté
- Secteur horticole protégé (+ de 5 ha.)
- Zone inondable
- Couloir de lignes à haute tension (220.000 volts et plus)
- Autoroutes: Existante / Existante à aménager / Projetée
- Routes à caractère national ou inter-régional
- Route à caractère régional ou intercommunal: Existante / Projetée
- Itinéraire touristique
- Carrefour à aménager: Existant / Projeté
- Ligne S.N.C.F.
- Réseau régional express
- Ensemble d'équipements supérieurs ou de caractère exceptionnel
- Limites de département
- Limites de la Région Parisienne

ÉQUIPEMENTS DE CARACTÈRE INTERCOMMUNAL OU RÉGIONAL

	Existant	Projeté
Enseignement « supérieur	◉	◉
« 2e degré	●	Localisé / Non localisé
« Technique	◐	Localisé / Non localisé
Hôpital et hospice important	⊞	Localisé / Non localisé
Télécommunications « Réception	◆	◇
« Émission	◆	◇
Aérodrome	✈	✈
Héliport		
Centrale Thermique		
Cimetière	†	†
Gare routière		G.R.
Parc de stationnement		Ⓟ

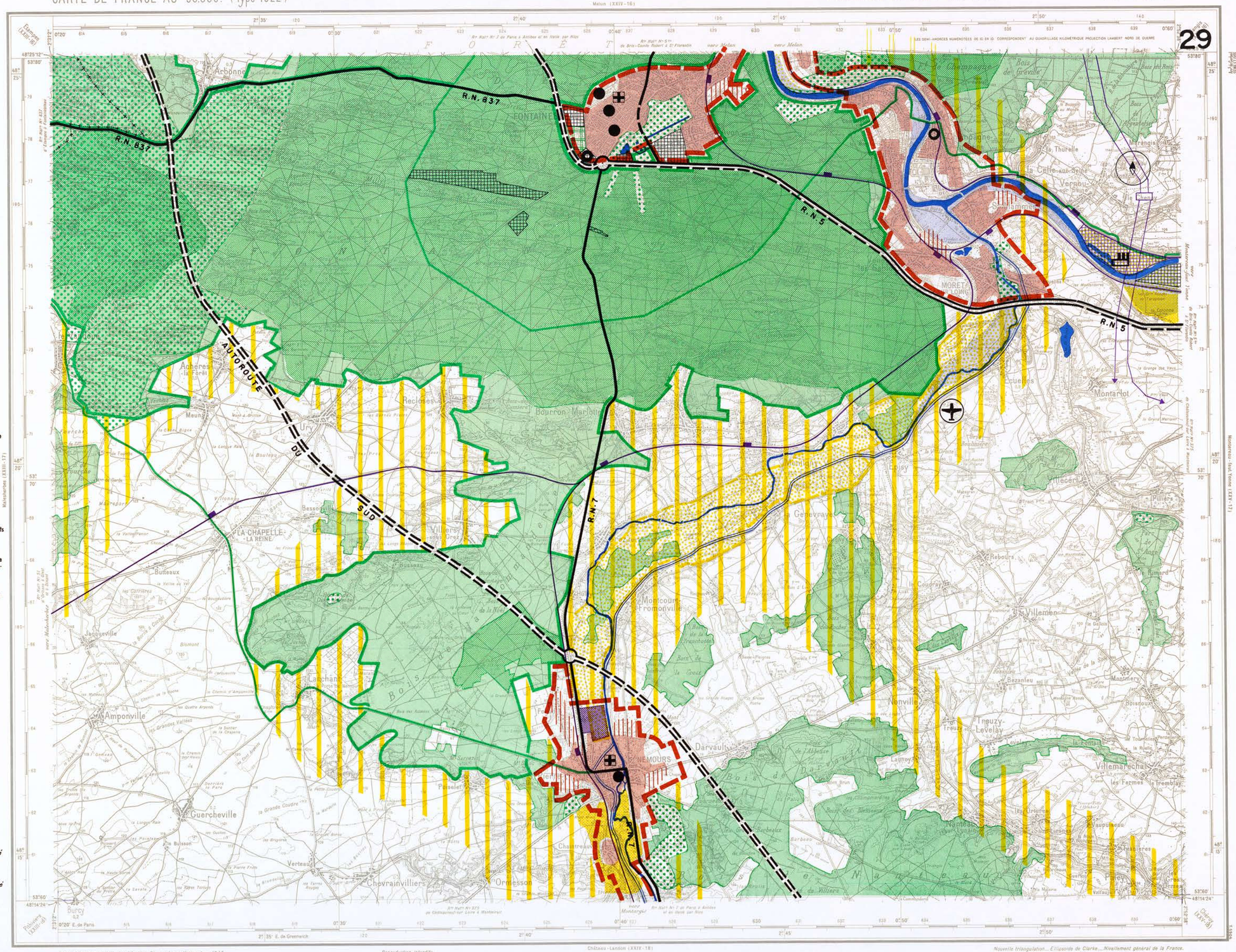

Dressé, dessiné et publié par l'Institut Géographique National en 1948.

a ... Levés executés à la planchette en 1918-1923 ; révisés en 1938.
b ... Levés stereotopographiques aériens de 1943 (restitution à l'appareil Poivilliers), complétés sur le terrain en 1943-1944.

Reproduction interdite.

Château-Landon (XXIV-18)

Echelle 1:50.000

M 1.000 500 0 1 2 3 4 5 6 Km

Route nationale
Chemins: dép.t ou de gr.de comm.ne — régulièrement entretenu — irrégulièrement entretenu
Chemin d'exploitation, sans forestière
Sentier
Route en déblai et en remblai
Route en tunnel
Chemins de fer: à 4 voies — à 2 voies — à 1 voie — à voie étroite de moins de 1 m
Gare ! Station - Halte ! Arrêt
Tunnel
Voies de service, de garage
Viaduc, Pont
Câbles transporteurs: de force électrique — d'exploitation
Rochers gréseux
Terrain d'atterrissage
Bois — Broussailles — Vergers — Pépinières — Vignes
Lac ou Etang permanent ... Etang périodique ... Marais
Source ou Fontaine, Puits ou Citerne, Rme Ab.t ou Lt
Canal navigable ... Port, Gare, Ecluse
Eglise, Chapelle isolée, Calvaire
Moulin à eau, Moulin à vent ... Eolienne
Carrières à ciel ouvert, souterrne ... Pte de Mine
Population en milliers d'habitants
Cimetières : chrétien, mosulman, israélite
Limites: d'Etat avec bornes — de Département — d'Arrondissement — de Canton — de Commune
Haies ou Clôtures végétales ... Murs
Points Géodésiques (1er, 2e et 3e ordre) ... Pte coté
Courbes : intercalaires, de cuvette

Nouvelle triangulation ... Ellipsoïde de Clarke ... Nivellement général de la France.
L'équidistance des courbes est de 10 mètres.
La chiffraison des courbes est disposée de telle sorte que le sommet des chiffres soit orienté vers le haut du terrain.
Dans les cuvettes, la Tête est dirigée vers le fond.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL — 136 bis, Rue de Grenelle — PARIS (VIIe)

La déclinaison magnétique correspond au centre de la feuille et au 1er Janvier 1956.

N.G. — N.M. — 0°30'

La déclinaison magnétique diminue chaque année de 1 minutes centésimales

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION PARISIENNE
approuvé par le Décret n° 60.857 du 6 Août 1960

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION
COMMISSARIAT à la CONSTRUCTION et à L'URBANISME POUR LA RÉGION PARISIENNE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

MONTEREAU - FAUT-YONNE

CARTE DE FRANCE AU 50.000e (Type 1922)

QUADRILLAGE KILOMÉTRIQUE
PROJECTION LAMBERT I ZONE NORD

Fille XXV-17

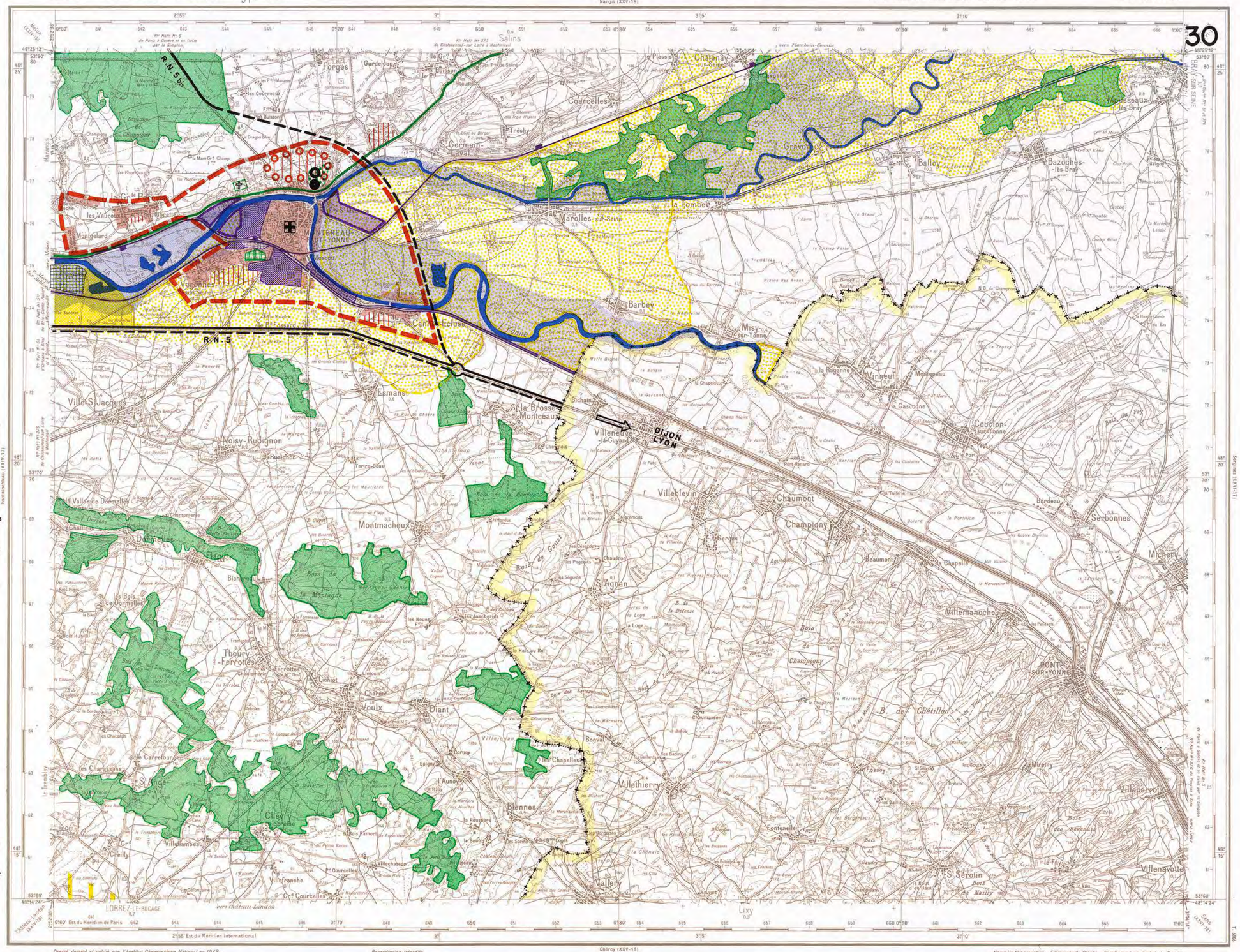
30
R.N. 5
R.N. 5
MONTEREAU-FAUT-YONNE
Forges
Salins
Courcelles
Chalenay-sur-Seine
Gravon
Balloy
Bazoches-les-Bray
Marolles-sur-Seine
Barbey
Misy-sur-Yonne
Vinneuf
Coutlon-sur-Yonne
Esmans
Ville-St-Jacques
Noisy-Rudignon
Montmachoux
Villevoque-la-Guyard
DIJON LYON
Villeblevin
Chaumont
Champigny
Bordeau
Serbonnes
Micherny
Villemanoche
PONT-SUR-YONNE
Thoury-Ferrottes
Voulx
Diant
Villethierry
Chevry-en-Sereine
Villiambeau
Villefranche
Cte Courcelles
LORREZ-LE-BOCAGE
Villenavotte
Bois de la Montagne
Bois de Champigny
B. de Chatillon
Bois de Nailly
Bois de Gouaix
Bois de la Bonde
Bois de Dormelles
Bois de Montarge
Bois de Bonval
Bois de Villeneuve
Bois de Mevenaux
Bois de Mirmy
Bois de Villeperot
Bois de Fossoy
Bois de Contenelle
Bois de Vallery
Bois de Villeneuve
Bois de Villeneuve
Bois de Villeneuve